Vol. XV. Saint-Boniface, Manitoba, 10 Decembre 1885 No. 9.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man
Canada.

Ce monde est un grand reve.

J'ai vu les champs ornés de ravissantes fleurs,
J'ai vu l'arbre couvert d'une épaisse ramure,
Du limpide ruisseau j'ai compris le murmure,
J'ai vu le papillon y mirer ses couleurs ;

Mon œil ravi souvent a plongé dans l'aurore
Qui bientôt pâlissait en face du soleil,
Et de même le soir, de cet éclat vermeil,
A l'occident j'ai vu le ciel se teindre encore :

J'ai vu les blonds épis ployer sur les sillons,
Sur les ondes j'ai vu glisser de blanches voiles,
J'ai contemplé la nuit dans sa robe d'étoiles,
J'ai contemplé le jour dans ses flots de rayons ;

J'ai vu les ailes fuir vers la plaine éthérée,
Le nuage d'argent s'égarer sur l'azur,
Des parfums m'ont versé leur nectar frais et pur,
De leurs brillants concerts les nids m'ont enivrée ;

Puis j'ai prêté l'oreille à de plaintifs refrains,
Puis, devant moi, béant, silencieux et sombre,
Le cercueil, chaque jour, a projeté son ombre,
Me criant : songe, songe à tes dernières fins !

Maintenant, sur mon front un vent glacé se lève,
Je sens, sur moi, je sens peser un bras de fer !
O Mort ! c'est toi ?.... Combien ton baiser est amer !
Je descends dans la tombe !—Oh ! j'ai fait un grand [rêve !

....

EL. BEAUDE.

LES HEROS

DE NOTRE HISTOIRE.

A propos de statues et de monuments, destinés à rappeler aux générations futures les personnages illustres de l'histoire, on lit dans le *Witness*, de Montréal, les lignes suivantes, écrites à un point de vue large et patriotique :

Malgré l'antoganisme des races et les rivalités des provinces, il existe dans l'Histoire du Canada des noms célèbres, dont la gloire appartient autant à l'Anglo-Canadien qu'au Canadien Français, que l'on oublie...seulement parce qu'ils sont Canadiens. *Champlain*, le paladin, *La Salle*, le chevalier errant, *Frontenac*, le guerrier, *Dollard* l'indomptable, sont autant d'illustres noms qu'il convient d'acclamer, à cette heure surtout où les deux races qui se partagent le pays s'ingénient à découvrir et à démasquer leurs défauts respectifs. Ce serait une noble initiative, si quelques citoyens, pénétrés d'un large esprit de la chose publique, convenaient d'un projet pour élever une statue à chacun de de ces grands hommes. Quel site mieux approprié, par exemple, au monument de Champlain, que l'orgueilleuse Terrasse de Québec ? Et la statue de Dollard ne regarderait-elle pas avec complaisance, des hauteurs de la montagne, cette ville de Montréal, née d'un hameau sauvé par son tragique martyr ? Que la mâle figure de Frontenac domine, à Kingston, la muraille grise des remparts, et que La Salle ait sa colonne commémorative aux chutes Niagara, à la place d'honneur, au centre même du Parc National. Encore de là l'immortel Découvreur pourrait entendre la clameur magistrale de ces *grandes eaux* qui lui parlaient du Mississipi et criaient : "En avant !" aux compagnons de son héroïque aventure. L'on a souvent parlé de l'établissement d'une Société canadienne qui aurait pour objet la réalisation même de cette idée ; en vérité, si jamais telle fondation avait lieu, la nouvelle institution aurait devant elle une noble tâche. Son travail serait long si elle voulait seulement épuiser le rôle et publier la liste des grands hommes dont les services méritent d'être rappelés à la mémoire du public.

PIERRE GAUTHIER DE VARENNES

SIEUR DE LAVERANDRIE.

II—*Suite.*

Le père de La Vérandrie venait directement de France, mais sa mère, Madame Boucher, était Canadienne, elle-même étant née d'une mère Canadienne. Jeanne Crevier ; La Vérandrie est donc absolument à nous, étant Canadien à la 3ième génération.

Sa famille occupait un rang distingué en France et au Canada. Son père fut gouverneur des Trois-Rivières pendant 22 ans. Lui-même se fit remarquer de bonne heure. En 1697 on le voit déjà figurer comme cadet dans les forces de la colonie. "Il fit, dit Garneau, s'appuyant sur M. Margry, " une campagne dans la Nouvelle-Angleterre en " 1704, et une seconde, l'année suivante, dans l'île " de Terreneuve. En 1706 il passa en Flandre " dans une compagnie de grenadiers du regiment " de Bretagne. Cette compagnie était commandée " par son frère aîné, tué plus tard en Italie. A la " sanglante bataille de Malplaquet, livrée en 1709 " par le maréchal de Villars au prince Eugène et " au duc de Marlborough, La Véranderie reçut " neuf blessures, et fut laissé pour mort sur le " champ de carnage."

La belle conduite de LaVérandrie à cette bataille de Malplaquet lui gagna le grade de lieutenant.

Une brillante carrière s'ouvrait devant ce jeune homme, qui ajoutait à sa valeur personnelle, les avantages de relations sociales élevées et la protection de personnes influentes, telle que celle de madame la marquise de Vaudreuil.

Mais la gloire du monde est toujours accompagnée de tristesse, dit un vieux livre.

Les rayons de cette gloire devaient éclairer un jour le nom de LaVérandrie. Mais le sacrifice fut le foyer où s'allumèrent ces rayons.

"Le père de M. de LaVérandrie, très bon " gentilhomme, qui n'avait, dit M. de Denonville, " d'autre vice que la pauvreté, l'ayant léguée " toute entière à ses fils, force lui fut de retourner " en Canada et d'y accepter pour vivre une simple " enseigne."—(Margry.)

Imaginez-vous la douleur de ce jeune homme, forcé pour vivre de renoncer à suivre une voie qui s'ouvrait si large devant lui,—voie glorieuse et utile tout à la fois, au bout de laquelle se trouvait une renommée européenne,—et d'acecpter un grade inférieur à celui que ses blessures et les mains glorieuses de Villars lui avaient conféré !

De retour au Canada, il épousa le 29 Octobre 1712, Demoiselle Marie Anne du Sablé, cérémonie dont nous trouvons l'acte au régistre de la Paroisse de Notre-Dame de Québec. Ces vieux documents ont par eux-mêmes un tel intérêt que nous transcrivons ici l'extrait de mariage de La Vérandrie :—

"Extrait du Registre des baptêmes, mariages " et sépultures de la Paroisse de Notre-Dame de " Québec pour l'année mil sept cent douze."

"Le vingt-neuf Octobre mil sept cent douze, " après la publication d'un ban de mariage, ayant " obtenu de M. Glandelet, Vicaire Général de ce " diocèse, dispense des deux autres, entre Pierre " Gauthier, Ecuier, Sieur de La Véranderie, en- " seigne des troupes de ce pays, fils de feu René " Gauthier, Ecuier, Sieur de Varennes, vivant, " Gouverneur de la ville des Trois-Rivières, et de " Dame Marie Boucher, les père et mère, des Trois- " Rivières, d'une part ; et Demoiselle Marie Anne " du Sablé, fille de Louis du Sablé, Sieur de lisle " dupas, et de Demoiselle Jeanne Lenoir, les père " et mère (de cette paroisse) de lisle dupas, d'autre " part ; et le dit Sieur de La Véranderie ayant " obtenu permission de contracter le dit mariage " de M. de Vaudreuil, Gouverneur-Général de ce " pays en date du vingt-cinq Octobre mil sept " cent douze, ne s'étant découvert aucun empêche- " ment au dit mariage, je Th. Thibault, prêtre, " curé de Québec, les ai mariés et leur ai donné " la bénédiction nuptiale selon la forme prescrite " par notre mère la Sainte Eglise en présence de " Dame Marie Boucher, mère de l'épouse, de Delle " Gadelon, de Sr. Pierre Noël le Gardeur, capitaine " des troupes de ce pays, du Sr. Louis du Sablé, " Delle Marguerite Lemaître et autres soussignés."

(Signé), MARIE ANNE DANDONEAU DU SABLÉ.
P. LAVERANDRY.
JEANNE JACOB, veuve de Sr. de Gadelon.
LE GARDEUR.
LOUIS DANDONEAU.
MARIE BOUCHER, veuve de Varennes.
MARGUERITE LE MAITRE.
MARIE ANNE LANGLOIS.
TH. THIBAULT.

De ce mariage naquirent quatre fils, tous baptisés à Sorel, aux dates indiquées pour chacun d'eux :
Jean-Baptiste, le 5 septembre 1713.
Pierre, 26 décembre 1714.
François, 22 décembre 1715.
Louis Joseph, 9 novembre 1717.

On verra plus loin que tous partagèrent avec leur père les dangers, les fatigues et l'honneur de ses découvertes.

Comme nous l'avons dit en commençant, l'idée de trouver un passage par l'intérieur des terres au Grand Océan, ne cessait d'être l'objectif des explorations d'au-delà du Lac Supérieur. C'était afin d'assurer le succès de ces entreprises, de recueillir des renseignements, et de donner une base aux opérations qu'on avait jeté, comme postes avancés, des établissements au lac Nepigon, au pays des Sioux, et à Kamanistiguia, aujourd'hui le Fort Williams.

Le poste du lac Nepigon avait été confié à La Vérandrie. Les renseignements qu'il s'y procura relativement à l'existence d'une certaine rivière dont le cours devait le conduire à la mer de l'ouest, quoique sans fondement, le déterminèrent à demander l'autorisation de pousser les découvertes et d'aller établir des postes chez les Christinaux, (Kistinaux ou Cris), chez les Assiniboëls, et au lac Winnipigon, d'où il espérait trouver ce passage tant désiré.

LaVérandrie rencontra à Michillimakinac le père de Gonor, revenant du poste des Sioux. Les renseignements que possédait LaVérandrie parurent de la plus haute importance au père de Gonor, et il se chargea de faire valoir ses mémoires auprès du gouverneur de la Nouvelle-France, M. de Beauharnais.

Celui-ci reçut favorablement ces projets.

Reconnaissant l'importance et la vraisemblance des renseignements recueillis par LaVérandrie, trouvant d'ailleurs des éléments de succès dans son caractère et son intrépidité, il commença par lui confier la mission de fonder un poste au lac Winnipigon. C'était, dans l'intention du gouverneur, une mesure de prudence. Il croyait qu'avant de s'aventurer trop loin, il était bon de former des relations avec les sauvages, d'obtenir des renseignements nouveaux et plus exacts, ne doutant point qu'après cela la protection du roi ne pût être acquise.

LaVérandrie devait avoir avec lui cinquante hommes et un missionnaire.

Le 19 mai 1731, en présence de M. de la Chassaigne, gouverneur de Montréal, il signa un traité par lequel il s'associait quelques hommes, dont il obtint des avances de marchandises, et il partit, accompagné du Père Messager, sans autre ressources pour surmonter les difficultés que les sympathies du gouverneur, et les bénéfices problématiques de la traite, dont on lui avait abandonné le privilège. Le 26 août de la même année, il était au Grand Portage du Lac Supérieur à quinze lieues au sud sud-ouest de Kamanistiguia.

On le trouve en 1733 au lac Ouinipigon.

(*A continuer.*)

Le Manitoba.

Jeudi, 10 Decembre 1885.

Nous avons le plaisir d'offrir aujourd'hui, à nos lecteurs un travail bien important que Monseigneur l'Archevêque nous a fait l'honneur de nous transmettre pour la publicité.

Sans nous permettre de faire de critique ni d'appréciation, nous croyons pouvoir dire à nos amis de Québec et d'ailleurs, que notre Archevêque a exprimé notre opinion et celle de la population en général.

LA SITUATION

PAR

Mgr Alexandre Taché,

Archeveque de Saint-Boniface.

Voici venir la fin de 1885, cette année a ete grosse d'evénements pour toute la Puissance du Canada et en particulier pour le Nord-Ouest Canadien. Les complications ont eté si graves, les conséquences si multiples que malgré les nombreuses prières qui m'ont eté faites avec instances, de faire part au public de mes idées, j'ai cru devoir garder silence jusqu'à ce jour. A differentes reprises, des journaux ont prétendu me faire parler, mais leurs assertions n'ont jamais été autorisées et par conséquent ne sont pas de moi.

Ce silence, j'aurais peut-être continué à le garder, si mon nom n'avait pas été mêlé, d'une manière aussi injuste que déloyale, au debat qui a été provoqué par l'attitude prise récemment dans la Province de Québec. Malgré mon désir sincère de me tenir à l'écart des luttes et de l'agitation, je me vois forcé de dire ce que je pense, puisqu'on s'obstine à me prêter des idées que je n'ai jamais eues, des sentiments que je répudie.

Je ne suis point homme de parti, je n'ai aucun désir de flatter, ni d'humilier qui que ce soit, mais j'aime mon pays et je veux apporter à sa prospérité et à son bonheur, tout le concours dont je suis capable ; puis, pour l'accomplissement de ce devoir, je sais que s'il y a un temps pour se taire, il y a aussi un temps pour parler, c'est le désir du bien qui me porte à rompre le silence.

Quant à parler, tout le monde convient facilement que c'est la vérité qu'il faut dire ; la vérité sans tergiversation, sans faux fuyants ; c'est cette vérité telle qu'elle m'apparait, que je veux affirmer. Je prévois que pour arriver à ce but, je cours le risque de froisser bien des susceptibilités, provoquer peut-être des colères, j'accepte à l'avance ces tristes responsabilités, mais à la condition qu'on n'en fera peser les conséquences que sur moi personnellement.

MAUX ET DANGERS DE LA REBELLION.

Depuis neuf mois, notre pays a éprouvé des chocs, des malheurs, des désastres, qui ont eu un violent retentissement par tout le monde, puis, faut-il le dire, ce pays que nous aimons tant, à cousu d'autres dangers qui, pour n'être pas même soupçonnés, par le plus grand nombre, n'en ont pas été moins réels ni moins épouvantables. Comme peuple, nous avons subi une humiliation profonde. Comme hommes, un cri d'horreur s'est échappé de nos poitrines, à l'aspect de cruels massacres. Comme citoyens, nous avons eu à déplorer la guerre civile, la guerre qui a porté le deuil et la désolation dans de nombreuses familles. Un sang généreux a coulé, et, avec lui, des larmes abondantes. Puis l'échafaud s'est dressé pour faire ses victimes. Les cachots enferment des citoyens d'une grande honorabilité, des hommes dont la vie avait été sans reproche jusqu'à ce jour. Tous ces fléaux, tous ces maux qui semblaient impossibles, il y a un an, ont eu lieu, et il n'y en a pas un parmi nous qui n'ait pas eu sa part de souffrance au milieu de tous ces désastres. Moi aussi j'ai eu ma large part aux souffrances morales qui ont été endurées, il me serait plus que difficile d'exprimer les douloureuses émotions, les cruelles angoisses, les regrets amers que j'ai éprouvés depuis un an. Obligé, par position, de maintenir un calme apparent, que tout bannissait de ma pensée ; gardant le silence lorsqu'il y aurait eu tant à dire ; confiant dans un remède qui aurait peut-être eu son efficacité, mais qu'il m'était impossible d'appliquer ; acceptant sans hésitation les imprescritibles exigences du devoir ; ne pouvant et ne voulant bannir de mon cœur les affectueuses sympathies de toute ma vie ; craignant à chaque instant des complications, dont les autorités elles-mêmes ne semblaient pas se préoccuper, qui ont été à deux doigts de se produire et qui auraient entrainé le pays entier dans une ruine complète ; ignorant les moyens matériels qui pourraient être mis à contribution et c'était la clef de la situation, puisque quelques centaines de carabines et quelques milliers de cartouches pouvaient consommer notre ruine ; je le répète, j'ai souffert plus que je ne puis le dire ! Non, le public ne saura jamais ce que j'ai enduré, ni quelles appréhensions j'ai eues.

De plus, je suis convaincu, que tout ce qui s'est produit, peut se renouveler et s'augmenter de tout ce que j'ai craint dans le temps. Sous l'empire de cette conviction, je viens conjurer tous les hommes sérieux qui ont à cœur le bonheur et la prospérité de notre cher Canada, de réflechir sur les causes qui ont amené nos malheurs.

CAUSES DIVERSES.

Des esprits, hélas ! trop superficiels ou trop intéressés pour se livrer à un examen sérieux et impartial de nos difficultés, croient avoir satisfait à leur devoir de citoyens en s'écriant : "c'est Riel qui est la cause de tout le mal, c'est lui qui a tout fait ; il a payé de sa tête, maintenant le pays est en sureté." Cette explication est tellement déraisonnable que, si elle était acceptée, nous pourrions nous attendre à de nouveaux troubles, dans un avenir prochain. Le récif sur lequel va se briser une embarcation n'est pas la seule cause de naufrage. Le mode de construction, la violence de la tempête, l'insuffisance ou la faiblesse de l'equipage, l'ignorance ou l'incurie des pilotes, en un mot l'ensemble des circonstances dans lesquelles s'accomplit la navigation n'est pas étranger au désastre qui se produit sur un écueil. Quand bien même on ferait sauter le rocher, sur lequel vient de se briser l'*Algoma*, on ne mettrait pas pour cela la navigation du Lac Supérieur à l'abri de tout péril. C'est donc s'aveugler ou vouloir aveugler les autres, que de rejeter sur un seul, les causes des malheurs que nous déplorons tous.

A mes yeux, les responsabilités de nos désastres et de nos hontes sont multiples. Elles pèsent non-seulement sur les agents actifs du soulèvement et les administrations qui se sont succédées au pouvoir, mais aussi sur bien d'autres. Le peuple canadien et ceux qui le gouvernent en acquérant les territoires du Nord-Ouest, n'ont pensé qu'à l'étendue et à la richesse des vastes domaines dont ils entraient en possession. Ils n'ont pas compris la situation parcequ'ils ne savaient rien ou presque rien de ce qu'ils avaient besoin de connaître. Les incertitudes, les modifications, les contradictions, etc., etc., qui se trouvent dans les statuts sont une preuve évidente de mon assertion. Un des plus graves inconvenients, c'est que les autorités, partageant les préjugés de provinces entières, ont pénétré dans le Nord-Ouest, *avec la défiance* contre tous ceux qui s'y trouvaient ou le connaissaient. On s'est cru en possession d'un pays ordinaire, tandis, qu'au contraire, on arrivait dans un pays entièrement inconnu.

Cette ignorance n'aurait pas été si complète si on avait voulu prêter une oreille attentive aux informations qui ont été données.

Des hommes distingués par leur caractère, leur position et leur expérience ont tenté, à maintes reprises, de donner des suggestions et des renseignements utiles ; on a presqu'invariablement repoussé tout ce qu'ils désiraient faire connaitre. On n'a rien accepté en dehors des données fournies par les documents, préparés dans les offices du gouvernement, et je regrette de le dire, souvent ces informations auraient dû être les seules repoussées.

EMPLOYÉS PUBLICS.

Cette première cause de nos difficultés se lie naturellement avec une seconde. Je viens de suggérer l'idée d'hommes en office. Je dois, sans doute, à la justice de dire, que quelques-uns de ces hommes étaient qualifiés pour les fonctions plus ou moins élevées auxquelles ils étaient appelés, mais, hélas ! il n'en a pas été de même de tous. On a confié des emplois même importants à des officiers qui n'avaient aucune des qualités essentielles à l'accomplissement de leurs devoirs. Dans mon humble opinion, il en sera toujours ainsi tant que toutes les nominations se feront exclusivement au point de vue des partis politiques. Tout en nommant des hommes indignes on en a écartés ou laissés dans l'oubli d'autres éminemment aptes et cela uniquement parcequ'il y a cinq, dix ou quinze ans, ils étaient des adversaires politiques.

On se figure quelquefois que tout est bon pour un pays nouveau, surtout parmi les Sauvages. C'est une grave erreur. Il faut, au contraire plus de sens, plus de tact, plus de savoir faire, dans un pareil pays, puisque tout y est à créer, à y organiser. Dans une ville populeuse, un employé public peut être toléré jusqu'à un certain point, lors même qu'il n'est qu'un sot ou un fat ; ceux qui sont mieux que lui contrebalancent les inconvénients que seul il ferait naître. Dans le désert ou la prairie, c'est bien autre chose. L'incapacité d'un fonctionnaire est d'autant plus saillante qu'il est isolé. Il n'y a point le moindre doute, que si l'on veut bien gouverner le Nord-Ouest, il faut être très particulier sur le choix de ceux auxquels on confie des emplois. Une qualification indispensable pour eux tous, c'est d'être polis et sympathiques envers les natifs et les colons. Un bon procédé, une parole aimable, suffisent pour éloigner ou faire taire un mécontentement. L'autorité a besoin d'exercer un prestige et c'est une erreur profonde de croire qu'on en impose par la grossièreté et l'arrogance ; ces procédés au contraire, font beaucoup de mal et dénotent une ignorance plus grande que celle que l'on croit être l'apanage exclusif des illettrés.

LES COLONS.

Une autre cause de nos difficultés est venue du mécontentement des nouveaux colons eux-mêmes. Le gouvernement, les sociétés de colonisation et autres ont publié à profusion des brochures plus ou moins exactes sur le pays et ses avantages. Le malheureux *boom* (fièvre de spéculation) de Manitoba a aussi saisi le Nord-Ouest dans ses étreintes. Bien des gens ont vu dans ce pays la terre promise aux avides de richesses, avec ou sans travail. Attirés par ces séductions, bien des gens sont partis pour le Nord-Ouest. Le pays n'était pas encore prêt à les recevoir en nombre. La fatigue, l'ennui, l'isolement, les contre-temps d'autant plus sensibles qu'ils étaient imprévus, furent le résultat d'une immigration trop hâtive et commencèrent la série de déceptions, dont on voulut faire peser toute la responsabilité sur le gouvernement. Les fautes véritables firent croire aux fautes imaginaires. De là, une disposition naturelle, à un mécontentement general. Pour se venger on eut recours à des procédés regrettables. Les plus brillantes espérances étaient déçues. La fortune rêvée ne venait pas. Les difficultés réelles et nombreuses d'un nouvel établissement, au milieu de la solitude, l'absence de la famille, l'inquiétude de l'avenir, tout cela augmentait le malaise. Puis vinrent les gelées précoces. Oh ! que ces gelées ont fait de mal aux gouvernants et aux gouvernés ; sans le dire on agit comme si on en tenait les autorités responsables. On s'indigna, on fit des assemblées nombreuses et fréquentes, on dépensa tout ce que l'on sait dépenser d'éloquence dans un pays constitutionnel ; on ne voulait pas de révolte contre l'autorité, mais on voulait une évolution quelconque ; l'agitation d'abord raisonnable, prit bientôt une autre forme. On fit des suggestions plus ou moins hardies ; on savait qu'il y en avait d'autres qui parleraient moins, mais qui agiraient plus. On ne voulait pas l'effusion du sang, mais on désirait ardemment l'effusion des écus du trésor public. On ne pensait pas qu'en semant le vent on récolte la tempête. La chose est tellement vraie, qu'à présent que la tempête est un peu calmée, et quelque violente qu'elle ait été, il est bon nombre de colons qui disent : "Après tout, nous y avons gagné, il nous faudrait quelque chose de semblable *tous les dix ans*, nous étions ruinés et les affaires se raniment." Aussi tout le monde est d'une loyauté à mettre au défi, celle de leurs Altesses Royales elles-mêmes. Oh ! misère des bassesses humaines, il est des gens qui ont poussé à la rébellion, qui se réjouissent des avantages matériels qu'elle leur a procurés et qui, pour dissimuler leur joie, sont les plus ardents à demander vengeance et à parler de loyauté. Le gouvernement doit connaître ce que je viens de dire, et il est bon que le pays entier le sache, afin que chacun porte sa part de responsabilité.

D'un autre côté, qu'on ne se méprenne pas sur la portée de mes assertions. S'il y a des colons qui ont joué un rôle indigne en tout ce qui a eu lieu, ce n'est que l'exception. Le grand nombre de ceux qui se sont plaints se sont contentés de faire valoir leurs réclamations. Il y a tout lieu d'espérer que la confiance renaîtra et que si les gelées précoces ne les éprouvent pas trop, la prospérité sur laquelle ils ont compté sera leur partage. Je crois d'autant plus facilement à ce retour de la prospérité que l'expérience me persuade que la bonne Providence a toujours en réserve un dédommagement proportionné aux malheurs dont elle permet que nous soyons frappés. Depuis quarante ans que je suis dans le pays, bien des fois les choses m'ont paru assumer un aspect alarmant et chaque fois, les causes mêmes de nos alarmes nous ont procuré des avantages inattendus.

LES MÉTIS.

En parlant des troubles du Nord-Ouest, la pensée se porte naturellement sur les Métis et cette pensee a le double résultat d'exciter le mécontentement chez les uns et les plus ardentes sympathies chez les autres. Tous ceux qui me connaissent savent que j'aime la population métisse. Je me rangerai toujours du côté de ceux qui sympathisent avec elle. Avant de parler de la part, prise par les Métis, dans les troubles du Nord-Ouest, je veux citer ici les paroles prononcées à leur sujet, par Lord Dufferin, en son discours d'adieux à Manitoba, le 29 septembre 1877 : "Il n'y a pas le moindre doute qu'une large part des bonnes dispositions, qui existent entre les Peaux Rouges et nous-mêmes, est due à l'influence et à l'action de cette inappréciable classe d'hommes les Métis habitants et pionniers de Manitoba, (vifs applaudissements) qui combinant, comme ils le font la vigueur, la force et l'amour des aventures, naturels au sang indien qui coule dans leurs veines, avec la civilisation, l'instruction et la force intellectuelle qu'ils tiennent de leurs ancêtres paternels ont proclamé l'évangile de la paix, de la bonne volonté et du respect mutuel, avec des resultats également avantageux au chef sauvage dans sa loge et au colon dans son chantier. (Applaudissements renouvelés.) Ils ont été les ambassadeurs entre l'est et l'ouest, les interprètes de la civilisation et de ses exigeances vis-à-vis de ceux qui habitent la prairie, tout comme ils ont dit aux blancs, qu'elle est la considération justement due aux susceptibilités, à l'amour propre si sensible aux préjugés, au désir inné de justice de la race sauvage. (Applaudissements continués.) De fait, les Métis ont fait pour la colonie ce qui ne se serait pas accompli sans eux ; ils ont établi entre la population blanche et indienne, des sentiments traditionnels de bon vouloir et d'amitié, qu'il n'aurait pas été possible d'établir sans eux. (Applaudissements)."

Si les paroles précédentes avaient été mieux comprises, si la ligne de conduite qu'elles semble indiquer avait été suivie, le pays n'aurait pas eu à déplorer les maux qui sont venus fondre sur lui Quand Lord Dufferin a visité Manitoba, heureusement pour l'honneur des Métis, il n'y avait pas de chars palais. Son Excellence a dû voyager comme on voyageait alors et tout naturellement, il a voyagé avec des Métis. Avec eux, il a parcouru la prairie, il a traversé la forêt, il a connu la charette et le canot d'écorce, il n'a pas dédaigné de parler avec ses guides. Sachant le français, il n'a pas eu besoin d'interprète ; intelligent, il a compris la population ; homme d'état, il a dit au pays et aux aviseurs des représentants de Sa Majesté : voici le passe des Métis, leur utilité, quelques-unes de leur nobles qualités ; voyez ce que vous devrez faire à l'avenir. Les suggestions du grand diplomate n'ont pas été comprises. On a mieux aimé continuer sur le ton donné, par le soldat heureux qui est entré au Fort Garry longtemps après que les Métis lui en avaient ouvert les portes. Le colonel Wolseley avait traité les Métis de "bandits et de lâches." Cette *stupide* assertion (c'est l'appréciation qu'en a fait le ministre de la milice d'alors) a fait son chemin. Un grand nombre de journaux l'ont répétée, les officiers de tous grades s'en sont inspirés ; et au lieu de rendre aux Métis la justice à laquelle, ils avaient droit, on en a souvent oublié, à leur égard les prescriptions les plus élémentaires. Au lieu de les traiter comme des gentilshommes traitent tout le monde, on s'est permis à leur égard des grossièretés et des insolences capables de blesser les susceptibilités les plus légitimes. Un rude et dédaigneux : *I dont talk french*, a souvent été l'unique réponse à des demandes légitimes. On a oublié qu'étant les enfants du sol, ils avaient des droits particuliers. Si au moins, on avait voulu se souvenir qu'étant le lien naturel, les intermédiaires les plus efficaces entre les sauvages et les blancs, leur concours était comme nécessaire ! Au lieu de se rappeler ce que dit Lord Dufferin et ce qui est vrai, en parlant de la paix qui régnait dans le pays, on a invoqué une prétendue *Canadian Policy with the Indians*, qui n'existait que dans l'imagination, puisque, en réalité, le Canada ne fait que d'entrer en relations avec nos sauvages. Les tristes événements de cette année prouvent jusqu'à l'évidence, que ce sont les Métis qui maintenaient les tribus indiennes dans leur attitude pacifique. A la première rumeur de rupture entre les Métis et les autorités, les sauvages se sont soulevés ; ils se soulèveront encore, si des circonstances analogues se reproduisent.

Quant à la question de la prétendue lâcheté des Métis, je crois qu'elle a été résolue amplement !

Après ces réflexions et ce qu'il y a de connu officiellement, il m'est impossible d'exonérer les autorités de toute responsabilité. Depuis quinze ans, on aurait dû faire autrement qu'on n'a fait. Je le répète, je ne suis pas homme de parti politique, mais je crois que les deux partis ont leurs responsabilités. On aurait dû et on aurait pu prévenir les troubles. Que n'a-t-on écouté ceux qui les prévoyaient et qui en ont averti qui de droit ? Nos hommes d'Etat ont *mon respect*, mais, l'erreur est trop commune parmi les hommes pour croire qu'ils ne pourront pas souffrir qu'une *voix amie* leur dise, qu'ils se sont trompés. D'ailleurs, la justice veut qu'on se souvienne qu'ils ne sont pas les seuls coupables. Les banquettes ministérielles sont au nombre de treize, mais les banquettes parlementaires se chiffrent par près de trois cents. Il est sans doute pénible et humiliant de savoir, que des Ministres de la Couronne ont pu affirmer officiellement qu'il ne s'était jamais fait de démarches en faveur des Métis, soit par eux-mêmes, soit par leurs amis, mais d'un autre côté, il est aussi bien pénible de savoir que les voix isolées qui se sont fait entendre dans les deux chambres de notre Législature, n'ont pas trouvé un appui assez influant pour forcer à l'étude approfondie de la situation et des moyens de remédier à ce qu'il y avait de défectueux. Dire qu'il n'a fallu rien moins que l'effusion du sang et la dépense de millions, pour faire comprendre à ceux qui s'occupent de la chose publique, à quelque titre que ce soit, que non-seulement le Nord-Ouest est un vaste pays, mais qu'il y a là de vastes questions sociales, qui sont loin d'avoir reçu une solution satisfaisante !

On parle beaucoup de la puissance de la presse. C'est en effet, un très-puissant levier. Mais les aborigènes de ce pays ont le droit de se demander si tous les organes de la publicité leur ont été utiles. En Canada, règle générale, les journaux se rédigent au point de vue de l'intérêt des partis politiques. Les uns attaquent le gouvernement sans la modération nécessaire pour produire un bon résultat. D'autres au contraire le louent avec une ardeur encore plus regrettable que les attaques. Dire qu'aujourd'hui, il y a des journaux qui pour déplacer la responsabilité veulent rendre le vénérable Monseigneur Grandin, ses dévoués missionnaires et moi-même responsables des fautes commises à l'égard des Métis !

Ces assertions ridicules et mensongères font plus de tort que de bien à ceux que l'on veut servir et par suite, sont très-dommageables aux intérêts publiques.

LES SAUVAGES.

En commençant à parler des Métis j'ai été heureux d'invoquer, en leur faveur, le témoignage de Lord Dufferin.

En parlant des sauvages, j'éprouve une joie analogue, puisqu'il m'est permis de citer les paroles d'un autre représentant de notre Gracieuse Souveraine. Le Marquis de Lansdowne a voulu voir les sauvages, leur parler, les entendre et voici les nobles paroles, que ces conversations lui ont inspirées, *d'après la traduction que j'ai sous les yeux :* "Il est impossible de rencontrer ces pauvres gens et d'entendre leur dire, sans ressentir une vive sympathie pour eux, vu la situation actuelle où ils se trouvent. Ils sont les habitants originaires de ce continent. Ils se considèrent eux-mêmes, et non sans raison, comme légitimes possesseurs du sol. Aussi, il ne faut pas être surpris de voir ces pauvres sauvages, maintenant que le buffle, de l'existence duquel dépendait leur propre existence, depuis nombre d'années, est presque complètement disparu, se livrer de temps à autre, à une sorte de désespoir, cela, surtout lorsqu'il voit, comme ils le disent eux-mêmes, les blancs s'enrichir d'année en année, et eux, au contraire, devenir de plus en plus pauvres. Ce n'est pas ici l'endroit de discuter la question du titre qu'ils prétendent avoir aux terres du Nord-Ouest. La valeur de ce titre, ne se résume pas tant à une question légale, qu'à un droit moral que possèdent ces pauvres gens, de recevoir un traitement équitable de ceux qui ont répandu dans ce pays, le flot irrésistible de la civilisation, devant lequel ces races primitives ont dû céder le pas et reculer."

Ces paroles ont été prononcées par le Gouverneur-Général à Winnipeg le 22 octobre dernier. J'ai eu le plaisir de les entendre. L'émotion de Son Excellence était si profonde qu'elle se trahissait dans sa voix. Ces paroles si sympathiques furent vivement applaudies. On voyait l'homme intelligent qui a compris la gravité d'une question et l'homme de cœur, épris d'un généreux enthousiasme pour des êtres humains que notre civilisation tant vantée ne sait que reculer en attendant qu'elle les détruise.

Les sauvages ont eu leur part aux troubles. Les uns par de cruels massacres, dont rien ne peut pallier l'horreur, les autres par une attitude regrettable sans doute, mais pleines, à certains points de vue, d'enseignements importants pour ceux qui savent réfléchir et sentir.

Les sauvages du Nord-Ouest ! Voilà une classe d'hommes bien peu comprise du peuple Canadien en général et qui ne le sera jamais entièrement que par ceux qui parlent leur langue, qui ont vécu avec eux et qui leur ont voué leurs sympathies. Jamais le Canada ne saura quelle épreuve il fait subir aux fiers enfants du désert, en les parquant sur des réserves pour souffrir les angoisses de la faim et dévorer les répugnances d'une demie captivité.

Il faut avoir vu l'indomptable sauvage se dresser au milieu des immenses prairies ; se draper avec complaisance, dans sa demie nudité ; promener son regard de feu sur ces horizons sans bornes ; humer une atmosphère de liberté qui ne se trouve nulle part ailleurs ; se complaire dans une sorte de royauté qui n'avait ni les embarras de la richesse, ni la responsabilité de la dignité !

Il faut avoir vu cet infatigable chasseur, élevant jusqu'à une sorte d'enthousiasme religieux, les péripéties, les chances et les succès d'une chasse qui n'a jamais eu de parallèle !

Il faut avoir connu ce flâneur à qui l'abondance permettait de passer presque toute sa vie dans une oisiveté à laquelle le caprice seul offrait des variétés. Oui, il faut avoir vu tout cela et voir le sauvage d'aujourd'hui, trainant sa misère ; privé de son incomparable indépendance ; dans un état continuel de gène et de demi-jeûne ; ayant ajouté à ces vices les dégoutantes conséquences de l'immoralité des blancs !

Il faut avoir vu tout cela, et l'avoir vu sous l'influence de la sympathie, pour comprendre tout ce que souffrent les Sauvages aujourd'hui.

Qu'on ne parle pas *des traités* comme compensation à ce changement. Ces traités, le sauvage sans culture ne les a pas compris. Il en a compris la forme, si vous voulez, mais il n'en a pas saisi la portée, par conséquent n'en a pas accepté les conséquences. Je dis plus, le gouvernement et ceux qui ont fait des traités en son nom, n'ont jamais compris eux-mêmes ce qu'ils faisaient, dans ce sens du moins qu'ils n'ont jamais su quelle position inacceptable ils préparaient aux Sauvages, en maintes circonstances. Aussi, volontiers, je dirai, avec Son Excellence le Gouverneur-Général : "Il ne faut pas être surpris de voir ces pauvres Sauvages se livrer de temps à autre à une sorte de désespoir." Les plus stoïciens ne pourront s'empêcher de dire que ces Sauvages ont "un droit moral à un traitement équitable."

C'est plus le temps que jamais de penser aux fautes qui ont été commises à leur égard. On les a laissés en proie aux séductions d'hommes d'une immoralité révoltante et quand l'attention a été attirée sur ce point, les amis de l'humanité ont eu un regret de plus à enrégistrer, par suite les Sauvages ont conçu un profond mépris pous des personnes qu'ils auraient eu besoin de respecter.

Dans d'autres circonstances on a dépouillé les Sauvages de la pitance qui leur etait assignée, ou on la leur a donnée de plus mauvaise grâce qu'on *ne sert un chien*. On a dit blanc et noir quand ce n'était ni l'un ni l'autre. L'indien qui est beaucoup plus intelligent qu'on ne fait semblant de le croire a senti son mépris s'augmenter.

C'est parmi les Sauvages surtout, qu'il est important de faire un choix judicieux de ceux qui ont à exercer une autorité quelconque. Ce choix, je suis heureux de le dire, est ce qu'il doit être en maints endroits, et la conséquence c'est que là, les Sauvages sont satisfaits et le gouvernement a aussi raison de l'être.

Rien, absolument rien ne peut atténuer les massacres du lac La Grenouille, c'est même une *sentimentalité* exagérée, que de vouloir blâmer le gouvernement d'avoir laissé exécuter les auteurs de ces forfaits.

Je ne veux donc nullement justifier les Sauvages, mais puisqu'il est à propos que la vérité soit connue, et au risque d'étonner beaucoup, j'affirme que ces massacres n'ont pas été sans provocations du moins éloignées. J'invoque le témoignage d'une des victimes elles-mêmes. Le Révd P. Fafard disait à un de ses confrères qui me l'a répété : *Un tel est d'une brutalité indigne envers les Sauvages. Il se fera tuer quelque jour.* Celui dont il était question a été tué et deux généreux missionnaires ont augmenté le nombre des victimes, qu'ils voulaient protéger.

Un gentilhomme, contre la véracité duquel je ne puis avoir de doute, m'a assuré à moi-même que des Sauvages lui avait dit en 1884, que tel individu *les traitait comme des chiens*, et ce dernier aussi a été tué par un des Sauvages qui se plaignaient de lui. Je dis ces choses, si pénibles à dire, parce que les deux cas que je cite ne sont pas les seules exceptions *aux bons traitements auxquels ces pauvres gens ont un droit moral*, et je le dis, puisque je parle pour l'avenir encore plus que pour le passé.

Bien sûr, personne ne m'accusera de manquer de patriotisme ni de justice, quand j'affirme que je regrette beaucoup, que certains employés n'aient pas été dignes de la confiance que je suis si heureux de voir accorder à d'autres du département indien, qui certainement méritent cette confiance à un haut degré. Sans flatterie ni hesitation, je dis qu'il y a dans ce département, comme dans les autres, des hommes honorables, dévoués et intelligents qui font du mieux possible, au milieu des difficultés sans nombre, qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leurs devoirs.

On a tort de jeter sur les Métis, toute la responsabilité du soulèvement des sauvages. L'alliance des uns et des autres est naturelle et doit se produire indépendamment de toute tentative *ad hoc*. Il y a entre ces deux races communauté de langage, d'origine et j'ajouterai de mécomptes.

Dans la prairie et dans la forêt, le sauvage a reconnu la supériorité du Métis, sans la jalouser, parce que c'était son parent ; aussi, dès que les Métis ont manifesté du mécontentement, les sauvages en ont nécessairement tiré une conclusion *a fortiori*, qui n'a pas pu manquer d'avoir son effet. C'est une des raisons pour lesquelles il était si important de ne pas s'aliéner l'affection des Métis, mais, bien au contraire de se les ménager, comme intermédiaires efficaces.

Non-seulement, les sympathies naturelles des Sauvages pour les Métis se sont manifestées au milieu de nos troubles, mais les différentes nations sauvages ont senti naitre cette sympathie les unes pour les autres.

Les Cris et les Pieds-Noirs se sont poursuivis, pendant des générations, d'une haine féroce. Les missionnaires avaient réussi à diminuer la férocité, sans pouvoir détruire la haine nationale. Aujourd'hui, cette haine a fait place à l'amitié. Crow-Foot pleure la captivité de Pound-Maker et de Gros Ours. La tribu entière des Pieds-Noirs donnait des signes de peines, quand on lui apprenait la mort d'un Cris ou d'un Assiniboine tué à la guerre, le printemps dernier.

Ce seul fait a une portée immense, il indique que les blancs sont devenus *l'ennemi commun, le seul ennemi.*

Ceci prouve aussi, qu'on faisait un calcul aussi faux que cruel, quand on parlait d'armer les Pieds-Noirs contre les Cris. Ce procédé n'aurait eu d'autre résultat que de procurer des armes aux uns et aux autres, pour l'anéantissement des blancs dans le Nord-Ouest.

J'ai lu ces jours derniers, quelques réflexions qui m'ont paru bien étranges. C'était, faut-il le dire, des plaisanteries sur la pendaison des sauvages à Battleford. L'auteur de ces inepties menaçait ni plus ni moins les Indiens du Nord-Ouest *de les pendre tous*, pour leur donner une leçon *efficace*. "Que le canon soit la dernière raison des Rois," c'est déjà assez regrettable ; mais que dire de ceux qui veulent que la corde soit la première raison de la civilisation chrétienne vis-à-vis de nos sauvages, à la première difficulté sérieuse que nous avons avec eux !

Avant de terminer ces réflexions, je me crois tenu de dire qu'elle est pour les sauvages, l'impression produite sur eux par les événements qui se sont déroulés dans le Nord-Ouest. Je ne sais pas encore, ce qu'ils pensent des executions qui viennent d'avoir lieu, mais je sais bien ce qu'ils pensent du mouvement de nos troupes.

Le Canada serait dans l'erreur, s'il croyait que les sauvages du Nord-Ouest sont terrifiés, et qu'ils ont une très-haute idée de nos armements ; c'est tout le contraire qui a lieu. Ce résultat doit étonner, mais, que qu'étonnant qu'il soit, il a ses dangers et il est à propos qu'il soit connu, pour éviter des méprises.

LOUIS RIEL.

J'ai promis de dire la vérité sans tergiversation, aussi il me faut aborder le point le plus délicat de la question de nos troubles et parler de celui qui a été le plus en évidence et que l'on dit résumer toute la situation.

Louis Riel a été choisi par les Métis comme leur chef. Ils sont allés le chercher sur la terre étrangère ; ils l'ont amené au milieu d'eux, sur les bords de la Saskatchewan. Cette demande s'est faite par suite de l'inutilité des efforts tentés par les Métis et leurs amis pour faire reconnaître leurs droits. Les Métis, ne comprenant pas comment on s'obstinait à les ignorer, se sont persuadés qu'ils étaient joués par ceux mêmes en qui ils avaient mis jusqu'alors leur confiance. Ils crurent que Riel étant des leurs, ayant souffert avec eux et pour eux, mettrait plus de zèle à faire valoir leur cause, et par cela même obtiendrait plus de succès. Riel se rendit à Batoche, excité par les uns, sollicité par les autres, il crut voir *l'unanimité entre toutes les sections de la population* et persuadé par cela même, d'un succès facile, il commença une agitation toujours dangereuse, surtout au milieu d'une population plus prompte à l'action qu'avide de parler.

Cette agitation développa de plus en plus le mécontement. Des menaces indiscrètes, des vantardises stupides et des encouragements secrets conduisirent les esprits à un état d'excitation des plus déplorables. L'assurance qu'on enverrait une commission ne fut point acceptée ; on aima mieux croire à une rumeur qui allait à dire qu'au lieu de leur accorder leurs droits, les autorités envoyaient des fers pour le chef et du plomb pour ceux qui le protégeraient ; cette conviction produisit le résultat qu'on devait en attendre. Les Métis songèrent à la résistance et à se défendre. Mal armés, sans munitions, sans provisions, ils s'emparèrent des magasins qui se trouvaient dans le voisinage. L'attaque inconsidérée faite contre eux, au Lac des Canards, fut une déclaration de guerre. La suite de ce drame sanglant occupe le Canada depuis plusieurs mois. Ce n'est peut-être pas le temps de rectifier les nombreuses erreurs qu'une publicité trop hâtive a accumulées autour de l'histoire de cette douloureuse période. Ce qui n'est que trop certain, c'est que des vies généreuses ont été sacrifiées ; la misère et la désolation règnent au milieu d'etablissements naguère prospères.

Des hommes respectables subissent une douloureuse condamnation au milieu de criminels avec lesquels ils n'ont rien de commun, et Louis Riel a été exécuté à Régina, le 16 novembre dernier.

L'opinion publique s'est partagée sur ce dernier événement, et en se partageant, elle s'est passionnée.

En général, la presse anglaise approuve cette triste exécution, tandis que la presse française la condamne, comme une cruauté inutile.

Des deux côtés, il y a des exceptions. La presse américaine est unanime ou à peu près, à considérer cet acte de nos autorités comme une faute politique. Je regrette extrêmement que des hommes de qui on devait attendre mieux se soient oubliés jusqu'à vouloir faire peser la responsabilité de cette mesure extrême sur ceux mêmes qui étaient les moins capables de la conseiller.

Les missionnaires ont souffert, mais les missionnaires ne savent pas crier vengeance. Les deux seuls qui ont été appelés en témoignage en cette cause, ont rendu témoignage dans le sens de la défense. Pourquoi joue-t-on le rôle si indigne de recommencer le procès de l'infortuné exécuté devant le public, en invoquant les témoignages des Révérends Pères André et Fourmond, qui mis sous serment à la cour, ont rendu un témoignage dont la conclusion naturelle n'était certainement pas l'échafaud ! On va jusqu'à torturer l'âme si généreusement aimante de Monseigneur Grandin, en lui prêtant un rôle indigne de sa position et de son cœur. Et tout cela, on a l'audace de le dire, pour faire prévaloir la vérité !

Le gouvernement a laissé faire l'exécution, il en a donc la responsabilité, et c'est une indignité de vouloir la faire peser sur d'autres, qu'on s'est bien donné garde de consulter à ce sujet. Pour ma part, un observation de vingt années m'a donné des convictions diamétralement opposées à celles que l'on invoque. J'avais trop de raisons d'étudier dans ses moindres details les dispositions et les actes de mon infortuné protégé, pour pouvoir ne pas me rendre compte de ce qu'il était et de ce qui a pu le conduire à la voie déplorable qu'il a suivie. Il y a bien des années que je suis convaincu, au-delà de la possibilité d'un doute, qu'à côté des brillantes qualités de l'esprit et du cœur, l'infortuné chef des Métis était en proie à une *mégalomanie et théomanie* qui seules peuvent expliquer tout ce qu'il a fait jusqu'au dernier moment. Mes convictions sont sincères, mais, on n'en peut conclure que ceux qui ne les partagent pas, manquent tous de sincérité. Les conséquences naturelles de mes convictions sur ce triste sujet, ont été repoussées et j'ai vu disparaître l'espoir que j'avais entretenu jusqu'au dernier moment. Malgré cette deception, je ne me permettrai pas d'injurier ceux qui me l'ont infligée. Je ne désespère pas assez de notre pays, pour croire que nos hommes publics soient capables de se laisser inspirer uniquement par la haine et les froids calculs qu'elle inspire.

Je ne sais pas ce qui s'est passé dans le conseil de ceux qui nous gouvernent, mais je ne puis pas croire qu'ils ne se soient pas mis en face de leurs obligations. Dans tous les cas, ils ont accepte la responsabilité, et je ne veux pas faire naitre ou développer des embarras auxquels il est difficile d'assigner une issue favorable.

AGITATION DANGEREUSE.

Je ne dissimulerai pas que la douleur que j'éprouve depuis le commencement de nos troubles, au lieu d'être allégée a été de beaucoup augmentée depuis trois semaines. Je ne fais aucune allusion à un mouvement qui ne serait que politique et enfermé dans les limites déjà si larges de la constitution. Que ceux qui ont un vote à donner soit dans les enceintes parlementaires, soit sur les hustings, que ceux là pèsent tout dans l'intime de leurs conscience et dans la balance de l'amour de leur pays et qu'ensuite ils votent suivant leur convictions. C'est leur droit, c'est leur devoir.

A côté de la question purement politique, il y a une question sociale à laquelle je suis trop étroitement lié pour me résoudre à garder le silence.

Je ne crois pas avoir besoin de dire que j'aime mon pays. La province qui m'a vu naître a gardé tout mon cœur et je n'ai fait qu'étendre le cercle de mes affections, en assimilant le pays de mon adoption à celui de ma naissance. Donc, tout ce qui touche Québec, tout ce qui touche Manitoba et le Nord-Ouest, tout cela me touche vivement, et c'est pour cela, qu'en face d'une agitation qui ne peut pas être sans dangers, je prends la liberté aussi respectueuse qu'affectueuse de dire à mes amis de ne pas se laisser entrainer dans un mouvement qui peut leur être très-préjudiciable à eux-mêmes et à la cause qu'ils embrassent avec tant de générosité.

Au milieu, de tout ce qui s'est dit et s'est écrit depuis trois semaines, j'ai admiré les nobles élans d'un généreux patriotisme. Cependant pour être sincère, je dois avouer que j'ai déploré bien des élans, qui, dans mon humble opinion, ne sont pas l'écho du même sentiment ou du moins ne révèlent pas la prudence extrême qui s'impose au vrai patriote dans les crises de l'histoire d'une nation.

Les querelles de races et surtout de religions, sont des instruments bien dangereux à manier ; surtout dans un pays où des hommes d'origines et de croyances différentes sont en relations journalières. Il en est des différentes nationalités un peu comme des partis politiques. Chacun se contente de voir les bonnes aspirations auxquelles il tend, sans tenir compte de celles des autres ; tout comme on ferme les yeux sur ses prepres défauts, pour les ouvrir démesurement sur ceux d'autrui.

Un retour sincère sur soi-même, finirait par convaincre que l'égoïsme personnel est ordinairement la cause de l'égoïsme national, comme de l'égoïsme politique. Ceci ne veut pas dire qu'il faut s'oublier soi-même ou les siens, jusqu'à ne plus ressentir ni essayer de faire taire l'injure, quand elle nous est prodiguée.

ÉLÉMENT ANGLAIS.

Puisque nous en sommes à ce sujet, je ne surprendrai personne, en disant que nos compatriotes d'origine anglaise, qui nous accusent de susceptibilité excessive, agissent et écrivent souvent comme si nous n'étions pas capables de ressentir les affronts qu'on veut nous infliger.

Il est une foule de Canadiens-Anglais qui n'ont jamais vu l'Europe, et sur lesquels, le mot *French* fait une telle impression, que le "fair-play britannique" disparait complètement. Par exemple, et j'en appelle au bon sens anglais, les injures et insinuations qui ont été dites et écrites contre les missionnaires français catholiques, contre la population Canadienne-française, contre nos soldats Canadiens-français, à l'occasion des troubles et autres malheurs qui ont éprouvé le pays, tout cela n'est-il pas d'une absurdité qui n'est égalée que par l'injustice qui s'y manifeste ?

Il n'a fallu rien moins, que les tortures endurées par nos généreux missionnaires, et même l'effusion du sang de deux d'entre eux, pour faire taire les calomnies qu'on leur prodiguaient, en les accusant d'être des fauteurs de rébellion et de déloyauté. Pourtant on devrait le savoir, ces crimes sont énergiquement condamnés par la Sainte Eglise Catholique, depuis bientôt vingt siècles, et cela, non-seulement, quand ses enfants ont comme nous l'avantage de vivre sous la protection de lois sages et équitables, mais bien encore, lorsqu'ils ont été les martyrs de la cruauté des tyrans.

Quant à notre origine française, elle est assez noble pour que ceux qui ne la partagent pas dussent la respecter. Nous pouvons nous consoler à la pensée que ceux qui nous vilipendent tant, ne nous connaissent point. Faisons-nous connaître, non par les criailleries et les chants séditieux dans la rue, mais en forçant ceux mêmes qui ne parlent pas notre langue (malheureusement pour eux et pour nous, ils sont trop nombreux) à étudier l'histoire du Canada, non-seulement l'époque héroïque du Régime Français, mais bien aussi depuis la conquête. Notre histoire est toute enrichie de faits honorables pour nous ; aucun Anglais de bon sens ne peut étudier cette histoire, sans voir se dissiper au moins une partie des préjugés que lui et les siens caressent avec complaisance.

C'est l'étude de cette histoire qui dès 1847, inspirait au *London Times* la réflexion suivante : "Qui est-ce qui nous a conservé le Canada, jusqu'à ce jour ? *Ce n'est rien de ce qui lui est venu de ce pays.* Ce ne sont point ses affinités politiques. Ce n'est pas la similitude de races. Ce n'est pas la communauté des institutions. Ce n'est pas la force des armes, *c'est à l'origine française du Canada que nous devons qu'il soit nôtre*. Les habitudes sociales ont prévalues contre les antipathies nationales, et son régime primitif de seigneurs, de Prêtres et *d'habitants*, nous a été fidèle, à nous leurs récents conquérants, lorsque notre propre chair et notre propre sang nous abhorraient et nous chassaient du sol."

Je remercie un ami *qui n'est pas d'origine française*, de m'avoir communiqué cet article, je prie mes autres amis non français de vouloir bien le lire.

AUX CANADIENS-FRANÇAIS,

A mes nationaux je dirai : "Soyons fidèles à notre histoire."

On s'irrite de ce que non content d'avoir pendu Riel en réalité, on a voulu avant et après le pendre en effigie. Je ne chercherai pas à pallier cet acte indigne. J'ai eu bien honte, quand à Winnipeg on a fait passer le Lieutenant-Gouverneur de la Province et le général Middleton sous un échafaud de fantaisie, dressé à la place d'un arc de triomphe.

Le regret éprouvé dans cette circonstance n'a pas diminué celui que j'ai resseuti, quand j'ai appris qu'en maints endroits de la Province de Québec, on avait dressé des échafauds et des bûchers, pour y simuler l'exécution d'hommes publics, dont on n'est pas obligé d'approuver tous les actes, mais auxquels on doit le respect que commandent les hautes positions qu'ils occupent.

Oh ! mes chers compatriotes, veuillez en croire à ceux qui parmi nous pensent sérieusement ! Des actes comme ceux que je viens d'indiquer ne peuvent pas grandir un peuple.

Encore une fois, recourez aux moyens constitutionnels tant que vous voudrez, mais n'imprimez pas à notre état social les commotions qui peuvent rendre la vie désagréable pour vous ou pour les autres. Nous sommes catholiques et dans nos relations sociales, nons devons nous rappeler ce qu'à dit un homme illustre: "que l'Eglise Catholique est la plus grande école du respect ;" respect pour l'autorié et pour ceux qui la représentent, respect pour tous, même pour ceux qui ne comprennent pas l'obligation de ce devoir.

Dans le cercle rétréci d'une famille, où il y a communauté entière d'idées, de sentiments, d'intérêts, on trouve hélas ! beaucoup de divergences. Comment oser espérer que dans un pays aussi vaste que le nôtre, où il y a une si grande différence de nationalités et multiplicités de provinces, comment espérer de pouvoir nous harmoniser, à moins que chacun soit prêt à faire la part de sacrifice qui peut être exigée de lui ? Somme toute, nous devons en convenir la Providence nous a fait un sort plus heureux que nous ne pouvions naturellement l'attendre. Nos institutions ont de l'ampleur et de la souplesse ; l'atmosphère que nous respirons, est en général plein de liberté. Sans doute, tout autour de nous, n'est pas perfection, mais rien ne s'oppose à ce que nous travaillions avec énergie à ce perfectionnement, pourvu que nous ne dépassions pas les limites circonscrites par le devoir.

La majorité n'a aucun droit de nous opprimer, aussi quoique nous ne soyons que la minorité, tout le monde est frappé de la position que nous avons pu nous faire.

Défions-nous des exagérations, défions-nous d'un isolement qui, à un point de vue, pourrait nous flatter, mais qui certainement peut conduire à des conséquences que les vrais amis du pays ne pourraient que déplorer.

Veuillez croire que ce que je dis ici coulé d'une plume tenue par une main tremblante d'émotion. C'est pour nous, isolés dans l'extrême Nord-Ouest, que vous luttez dans la province de Québec ; c'est de vous, en maintes circonstances, que nous avons imploré secours et appui ; c'est encore, au milieu de vous, que se trouve aujourd'hui, mon si vénérable et si aimé collègue, Mgr Grandin ; c'est à vous qu'il tend la main, en faveur des pauvres ruinés de la Saskatchewan, et je sais que votre main généreuse n'est jamais fermée. C'est vous qui m'avez encouragé, honoré, soutenu par vos sympathies quant j'ai eu la douleur de traverser les jours les plus éprouvés de ma carrière. Je comprends, que vous auriez peut-être raison de me dire, qu'au lieu d'avoir l'air de donner une leçon, je devrais m'estimer trop heureux et me contenter de vous remercier.

Pardonnez-moi, mes amis, si j'ai trop pris les allures d'une vie passée, dans l'extrême Nord-Ouest. Je puis me taire avec ceux que je ne connais pas ou dont je me méfie, mais je ne puis dissimuler, quand je parle à ceux que j'aime et en qui j'ai confiance. Puisque vous vous intéressez à Manitoba et au Nord-Ouest, j'ai la certitude que ce que je viens de dire, au lieu de vous blesser, vous arrivera comme l'écho affaibli, mais sincère d'une voix autorisée.

BONNE ENTENTE A MANITOBA.

L'entrée en Confédération de la province de Manitoba s'est faite dans des conditions très-alarmantes pour la paix et le contentement de ses habitants.

Le danger était trop imminent pour que je ne le visse pas. Secondé par le dévoûment intelligent de mon clergé, appuyé par les hommes influents du pays et par les amis si distingués qui nous venaient de la province de Québec, nous nous sommes mis à l'œuvre, unis dans une communauté d'idées et de moyens. Notre action a été comprise. Nous avons fait taire bien des susceptibilités, étouffé bien des ressentiments, fermé les yeux et les oreilles à bien des provocations, et obtenu une entente telle que les troubles du Nord-Ouest, cette année, n'ont pas provoqué au milieu de notre peuple la moindre agitation regrettable, malgré la douleur amère qu'ils nous ont causée.

Je dois à la justice d'ajouter que nous n'avons pas été les seuls artisans de la bonne entente. Des hommes influents de nationalité et de croyances différentes des nôtres ont fait comme nous, et avec nous ont contribué à amener un ordre de choses, que personne n'avait d'abord pu espérer.

AMNISTIE.

Avant de prendre congé de vous, encore un mot, qui bien sûr, ira à vos sympathies comme aux miennes. Sans doute qu'il ne nous est pas possible de rendre la vie aux morts, mais il nous est peut-être possible de rendre la liberté aux prisonniers. Demandons grâce pour tous les prisonniers politiques, demandons grâce pour tous les Métis que l'insurrection a conduit au pénitencier, à la prison ou à l'exil. Demandons grâce pour les pauvres sauvages qui ont pris part à ce mouvement insurrectionnel, sans tremper leurs mains dans le sang des victimes du meurtre ou de l'assassinat.

Je crois pouvoir assurer que cet acte de clémence, au lieu de provoquer des divergences d'opinions, rencontrera l'assentiment des hommes raisonnables de toutes les nationalités et de toutes les croyances.

† ALEX. Arch. de Saint-Boniface.

Saint-Boniface, 7 Décembre 1885.

DETAILS INEDITS SUR L'INSURRECTION.

LETTRE DU RÉVD. P. LEGOFF.

(Suite et fin.)

C'étaient donc ici qu'allait avoir lieu la fameuse grande danse depuis si longtemps annoncée. Pour cela l'on éleva une grande loge de médecine. Cela se fit le lundi de la Pentecôte. J'avais eu la veille une communion générale ; mais, malgré cette consolation, cette loge de médecine me faisait mal au cœur ; et c'est pourquoi le jour même, nous commençâmes une neuvaine à l'Esprit Saint, pour tâcher de compenser au moins de notre mieux, par nos faibles hommages à cet Esprit sanctificateur, le culte impie qui allait être rendu à son ennemi, dans cette loge de médecine. Le soir même, la danse commença, et elle devait se poursuivre pendant trois jours consécutifs, sans boire ni manger. Un homme perché sur le haut de l'arbre sacré qui soutenait la loge, pleurait à cœur fendre, demandant la victoire sur les capots rouges. En bas, dans la loge, un chœur de chanteuses et le tambour règlaient tour à tour le mouvement des danseurs. Ceux-ci debout dans leurs petites cases disposées en hémicycle, sautaient en cadence, comme des marionnettes, sans décoller leurs pieds de terre, et en faisant entendre, à chaque saut qu'ils faisaient, un certain sifflement, au moyen d'un chalumeau qu'ils avaient à la bouche. Tout cela allait bon train, et tout cela faisait un terrible vacarme, lequel heureusement pourtant ne m'empêcha pas de dormir.

Le lendemain, vers dix heures du matin, l'envie me prit d aller voir comment cette diablerie était faite. Il n'y avait pas cinq minutes que j'y étais lorsque l'on voit arriver à bride abattue deux cavaliers qui nous crient blêmes d'émotion qu'ils avaient vu les soldats et qu'il y en avait en masse. Une pierre tombant dans la mare aux grenouilles n'eût pas obtenu un silence plus complet. Au diable tambour et chalumeaux ! Les danseurs demeurent sans jarrêt, les chanteuses sans voix ! Mais le plus comique fut de voir descendre piteusement de son arbre sacré le dindon pleurnicheur qui tout à l'heure encore ne se croyait guère inférieur au maître de la nature. Ce qui ne l'était pas beaucoup moins. C'était de voir les pauvres danseurs eux-mêmes, le ventre plat, déployer une activité fébrile à dépouiller leur fameuse loge de médecine, ce bijou, cette merveille, tout à l'heure l'objet de leur orgueil, maintenant de leur honte. Mes Montagnais, en voyant cela, avaient une figure réjouie que je ne leur avais pas encore vue depuis que les Cris les avaient pris au piège. En moins d'une heure tout le pataclan fut embarqué dans les charrettes ou sur le dos des animaux ; et l'on se hâta de s'éloigner de ce lieu néfaste. Au bout de quatre milles de marche, nous nous trouvâmes devant une vallée large d'environ 800 verges. Nous y descendîmes et passâmes par le lieu même où, le surlendemain devait avoir lieu la fameuse bataille. Ne trouvant pas d'issue pour sortir de cette vallée, nous nous mîmes à la longer, cherchant cette issue. Force nous fut d'y camper ce jour-là, et cela, dans la position la plus désavantageuse qui se puisse imaginer. Ah ! si les soldats nous avaient trouvés là ! Le lendemain, heureusement, nous pûmes sortir de cette mauvaise passe, et vîmes camper dans une excellente position, juste en face de la place par où nous étions descendus la veille dans la vallée.

Tandis que les femmes Crises, avec quelques hommes, creusaient pour leurs guerriers, des trous sur la lisière du bois, en prévision d'une bataille, bon nombre de Cris partirent audevant des soldats, en chantant la guerre. Vers trois heures de l'après-midi, l'on entendit gronder le canon, signe d'une rencontre. A ce son, plus d'un visage devint blême, et beaucoup de femmes surtout parurent consternées. Ce premier coup de canon fut suivi de deux ou trois autres ; et il était évident que les soldats n'étaient pas à plus de quatre milles de nous.

Les Montagnais croyant alors le moment

venu de faire partir les familles, conformément à ce qui avait été convenu avec les Cris, se mirent à seller leurs chevaux, et à embarquer dessus tout ce qui leur appartenait. Mais on leur fit voir à l'instant même que les belles promesses des Cris n'avaient été qu'un jeu pour les amuser. Un Sauteux du Lac d'Oignon accourut plein de rage, et à bas tout ce qu'il y avait sur le dos des chevaux. Puis, me reprochant à moi de soulever les Montagnais, il me montra le bout de son fusil, me disant qu'il avait une furieuse envie de me tuer comme un chien. Une heure après, nos chevaux avaient de nouveau leur charge sur le dos ; et nous nous apprêtions à partir, lorsqu'un Cris passant à côté de nous, et devinant notre intention, se mit à crier que les Montagnais étaient en train de se sauver, et qu'il fallait venir les en empêcher. Mes Montagnais étaient à bout de patience, et, prenant leurs fusils, ils se levaient tous comme un seul homme, criant à leur tour que l'on osât donc venir chercher à les retenir. L'un d'eux même se détacha de la bande et alla défier les gens de Gros Ours. J'étais au milieu d'eux, les encourageant, et leur recommandant si es Cris venaient pour les badrer, de ne pas tirer comme des fous, mais de viser juste, et de ne pas en laisser un debout. Ceux-ci ne vinrent pas, mais comme il était tard, et que l'éveil étant donné, il y avait grand danger à partir à pareille heure, nous nous décidâmes à camper-là, avec l'intention bien arrêtée de partir de très-bonne heure le lendemain.

Effectivement, au petit jour, tandis que les Cris ronflaient encore, nous partîmes sans tambour ni trompette. Nous allions bon train ; des enfants de huit, neuf ans marchaient comme des hommes. Nous avions déjà fait quatre ou cinq milles, lorsque nous vîmes accourir M. McLean qui venait me prier, en grâce, de faire arrêter mes gens, parceque sa femme et ses enfants qui s'en venaient derrière, n'en pouvaient plus. Je fis donc arrêter mes gens à quelques arpents seulement de là, et quelques minutes après la famille McLean arrivait.

Pendant que l'on préparait à déjeuner, arrivaient aussi un bon nombre de familles Crises, à notre grand déplaisir ; car nous nous voyions de nouveau rivés à ces gens dont nous désirions tant nous débarrasser. Le déjeuner n'était pas encore tout à fait prêt, que la bataille commençait déjà au lieu d'où nous venions de décamper. La grande voix du canon alternait fort avec le crépitement de la fusillade. Et c'était pitié de penser que de tant d'hommes exposés aux coups de la mort, fort peu probablement se trouvaient dans les dispositions désirables pour la bien recevoir. Mais une chose m'étonnait fort, en entendant gronder ce canon : c'était de voir combien de Cris, même parmi les prétendus braves, avaient eu la précaution de se mettre hors de sa portée. Jusqu'au Petit Tremble lui-même, notre maître de danse, et, en réalité aussi notre maître de camp, qui s'en venait modestement derrière les vieilles ! C'était pourtant un beau tribun, et qui n'avait pas sa langue dans sa poche lorsqu'il s'agissait de parler de bravoure, et d'en faire voir le mérite. Mais, entre chose, paraît-il, est de le prêcher aux autres, autre chose d'en donner soi-même l'exemple. Bref, le nombre des prudents fut si considérable, que des gens bien informés m'ont positivement assuré qu'il n'y a pas eu plus d'une cinquantaine d'hommes du camp du Gros Ours qui se soient battus contre les soldats du Général Strange à French Bute. Lors même, d'ailleurs, que tous eussent pris part au combat, ils n'eussent pas encore égalé en nombre la moitié de leurs ennemis. Car le Général Strange, en cette affaire, disposait d'au moins 500 ou 600 soldats, tandis que le Gros Ours n'a jamais eu autour de lui, même 200 guerriers. Je sais bien que sur les journaux l'on a voulu faire de lui presqu'un puissant général, en le représentant entouré de 800 à 1000 guerriers. Mais vous voyez bien qu'il en faut rabattre un gros brin.

Cette bataille qui ne fit que des blessés, 3 du côté des soldats et 5 du côté des Cris, et qui n'eût pas grand conséquence, par le fait qu'on laissait échapper le Gros-Ours, se termina par la défaite des Cris, qui ne songèrent plus qu'à gagner du côté du lac Huard, où ils espéraient être hors des atteintes de l'armée. Ils se trompaient : sept jours plus tard, le major Steele les y atteignait et surprenait avec ses éclaireurs, et leur tuait cinq ou six hommes.—Ce fut la dernière affaire un peu sérieuse de la campagne. Nous n'y étions pas, Dieu merci ! Il y avait quatre jours déjà que nous étions enfin délivrés du joug des Cris.

Nous quittâmes ceux-ci, à la sourdine, bien entendu, et, à la faveur du mauvais temps, le dimanche de la Sainte-Trinité, de grand matin. Et nous fîmes, ce matin-là, pour aiguiser notre appétit, une vingtaine de milles avant de déjeuner, les petits marchant comme les grands. Les vieillards, les femmes et les enfants marchant devant, et ceux qui avaient des fusils marchaient derrière pour protéger la caravane. Il y avait tant à craindre, en effet, que les Cris vinrent nous attaquer ; et s'ils ne vinrent pas, ce fut sans doute grâce au mauvais temps. Une autre chose encore que nous craignions, c'était que les Cris, pour se venger de nous et éviter eux-mêmes la poursuite des soldats, n'ouvrissent un grand chemin derrière nous, pour faire croire aux soldats que le gros du camp était passé par là et les mettre ainsi à notre poursuite. Il paraît, qu'en effet, les Cris firent cela ; mais, heureusement, ils ne purent faire prendre le change aux soldats. Mais néanmoins la crainte où nous étions, de nous voir poursuivis par ceux-ci, nous obligea à choisir de préférence, pour opérer notre retraite, les chemins les plus impraticables. Enfin, avec des peines infinies, nous pûmes, le jeudi soir, atteindre la rivière Castor, que nous traversâmes le lendemain matin, environ 15 milles en bas de ma Mission. Le dimanche suivant, j'apprenais qu'un grand nombre de soldats étaient campés autour de ma maison, et encore le même jour, qu'ils paraissaient en frais de passer la rivière. Cette dernière nouvelle était fausse ; mais les Montagnais la crurent vraie et ils s'y étaient indignés. Qu'avons-nous donc fait à ces soldats, disaient-ils, pour les rendre si enragés contre nous ? N'avons-nous pas sacrifié nos animaux et fait tout ce qu'il était possible de faire pour éviter de les combattre ? Et ils viennent maintenant envahir notre pays et chercher à nous massacrer. J'offris d'aller trouver les soldats pour plaider leur cause. Ils ne voulurent pas le permettre, dans la crainte qu'il ne prît fantaisie aux soldats de me retenir pour les priver ainsi de prêtre. Malgré mes remontrances, ils se rendirent deux fois sur le bord de la rivière, décidés à y mourir jusqu'au dernier plutôt que de permettre aux soldats de traverser. Je vous assure que là, ils étaient braves et décidés, et que, si les soldats avaient réellement essayé de tenter le passage ces deux fois-là, il y aurait eu du sang versé.

Le mardi, je finis pourtant par leur faire comprendre que leur position était par trop pénible, qu'il fallait y mettre un terme, et qu'il était, par conséquent, que j'allassé plaider leur cause auprès de celui qui commandait les troupes campées autour de ma maison. Je partis donc. Je trouvai le général Strange campé dans ma maisnn avec quelques-uns de ses officiers. Je fus aussi on ne peut plus agréablement surpris d'y rencontrer le R. P. Provost. Le général me reçut bien ; mais quand j'en vins à l'affaire de mes gens, il m'expliqua qu'après la bêtise qu'ils avaient faite d'aller se joindre au Gros-Ours, il ne pouvait faire autrement que d'exiger d'eux qu'ils vinrent lui livrer leurs armes et se rendre à lui sans condition. *Durus erat hic sermo.* Ce qui ne l'était pas moins, c'était que si mes gens se refusaient à cette sommation, il allait immédiatement mettre ses soldats à leurs trousses. En même temps, il me chargea d'aller leur faire avaler cette grosse pilule. Pour la rendre pourtant un peu moins amère, il voulut bien m'assurer qu'il ne les traiterait pas trop durement. Je m'en retournai donc le lendemain trouver mes gens, accampagné du R. P. Provost qui voulut bien me faire ce plaisir.

Nous n'eûmes pas besoin de grands discours pour décider ces braves gens à prendre le parti de la soumission, le seul raisonable, persuadés qu'ils étaient d'abord que le Père qui était venu avec moi, n'était pas venu pour les tromper, et que moi-même, je ne pouvais leur donner que de bons conseils et travailler que pour leur plus grand bien. Ils vinrent donc livrer leurs armes et se mettre eux-mêmes à la discrétion du général. Et je dois à la vérité de dire que celui-ci ne les traita pas trop durement. Ils avaient besoin d'une bonne leçon et il la leur donna en les humiliant, et les mettant au régime de la galette sèche, pendant les quelques jours qu'il les retint prisonniers. Mais quand la leçon parut comprise, assez pour n'être plus oubliée, il se relacha aussi de la sévérité officielle et voulut bien, sur ma demande, leur permettre d'aller vivre de poisson, sur le bord de leur lac.

Pour sauver les plus compromis, je veux dire ceux qui nous avaient entrainés malgré nous dans le camp du Gros-Ours, car je ne vois pas ce qu'on pourrait leur reprocher de plus, je conseillai au général de les employer comme éclaireurs ou comme messager, en lui assurant qu'il ne pourrait pas trouver de gens plus fiables. Il les employa donc et s'en trouva bien. Car, grâce à eux, il ne tarda pas à découvrir la retraite des Cris des bois au lac des Iles et à avoir des nouvelles sures de Gros-Ours et sa bande. Et c'est ainsi qu'en s'acquittant fidèlement des commissions dont on les chargea, eux-mêmes surent aussi racheter leur bêtise.

Vingt et quelques autres furent aussi, par d'autres offices, employés au service des troupes ; et je pense que celles-ci n'ont pas eu non plus à se plaindre d'eux. On leur rendit donc leurs armes. Une trentaine de Montagnais se trouvaient ainsi, au départ des troupes, en possession de leurs fusils.

J'ai passé dans ma maison de 15 à 20 jours avec le général Strange et quelques-uns de ses officiers, entr'autres le major Dole, le capitaine Palliser et le jeune capitaine Strange, et je n'ai eu qu'à me louer de leur charité et de leurs bons procédés à mon égard. Et j'espère bien en garder toujours une affectueuse reconnaissance. J'en dirai autant des soldats ; et j'étais pourtant au milieu des capots rouges. Eh bien ! je ne me suis jamais aperçu qu'aucun d'eux m'ait manqué de respect. Maintenant, pourquoi faut-il que j'aie à dire que l'on n'a pas eu, malheureusement, pour la propriété le même respect que pour les personnes ?

Le vieux Montour avait dans le haut de ma maison des fourrures valant au moins de $2,000 à $3,000 et tout a été pillé, et et pillé alors que le bonhomme était encore libre et avait, par conséquent, pleinement droit au respect de sa propriété. Pour rendre à chacun son dû, il convient de dire que ces pelleteries n'ont pas dû evidemment passer par les mains des soldats. Il parait, du reste, que quelques intéressés à la chose avaient emmené avec eux, du fort Pitt, un limier exprès pour leur aider à découvrir les fourrures que nos Montagnais pouvaient avoir cachées ; et malheureusement, ce zélé limier a su montrer à leur service plus de flair qu'il n'eût été à désirer. Moi-même, j'avais fait mettre tous mes effets en cache sur le bord de la rivière, avant de partir pour le camp de Gros-Ours. Or, tout a été pillé ou saccage. Trois calices avaient disparu. L'on m'en a ensuite remporté deux ; mais ce que je n'ai pu retrouver, c'est un magnifique reliquaire que je devais exposer dans mon église ; ce sont mes ornements de messe dont pas un seul n'est complet, et j'en avais cinq. Parlerai-je de mes cassettes brisées, de mes propres effets et de mon linge d'église, ou pillés, ou fripés, ou souillés ? Quand le général Srange apprit céla, il en fut indigné, et il en rejeta l'odieux sur les *teamsters*. Je le crois d'autant plus aisément que l'on m'a parlé, en effet, d'un *teamster* entr'autres, qui s'en est retourné chez lui avec 800 livres d'objets volés. Mais encore ! que devenait donc la discipline ? ou quelles sortes de lunettes eût-il donc fallu mettre sur le nez des officiers qui ne pouvaient voir à l'œil nu 800 livres d'objets volés dans un wagon ? La cloche même de la mission du Lac la Grenouille qui pesait près de 200 livres a été emportée ; était-ce donc là un objet si petit qu'un *teamster* quelconque pût mettre dans sa poche ?

Voici maintenant ce qui regarde les soldats :

Ils ont saccagé toutes les maisons de nos pauvres sauvages et détruit tout ce qu'ils ont pu y trouver. Et la chose paraît d'autant plus odieuse qu'ils ont fait cela, alors que nos Montagnais, employés comme éclaireurs ou comme messagers exposaient sérieusement leur vie au service de l'armée. Tel sauvage avait 14 vitres sur sa maison et n'en a plus que 2. Un autre en avait 12, et n'en a plus que 2 aussi. Bien entendu que les chassis n'ont pas été plus respectés que les vitres. Ce dernier avait aussi deux grandes haches neuves que les soldats ont changées en scies en les frappant taillant contre taillant. Je ne prétends pas passer en revue toutes les maisons ; c'est, d'ailleurs, partout la même histoire. De plus, leurs instruments de labourage, leurs outils, leurs pièges, etc., etc., ont été ou brûlés, où brisés ou emportés. Je vous enverrai du reste, la liste de tous ces dégats. Evidemment, tout cela a été accompli sans la complicité de Messieurs les Officiers ; mais je ne demande où ils avaient les yeux ? Mais voici le comble :

Michel Montagnais que vous connaissez, Monseigneur, avait ici une maison neuve, bien faite, bien propre, et bien convenable. Or savez-vous bien que cette maison a été souillée d'une manière indigne autant que dégoûtante, et cela sans la moindre raison ni prétexte qui puisse excuser ce procédé honteux.

Il m'est pénible d'avoir à révéler de telles choses, d'autant plus que je suis persuadé que les soldats n'ont pas fait ces choses par mauvais fond, mais uniquement pour obéir à des préjugés inspirés par les mauvais journaux. J'en ai pour preuve la conduite des soldats du Colonel Smith à l'égard de nos Montagnais sur le bord du Lac Froid. Ils ont eu là à leur service une vingtaine de nos Montagnais, et ceux-ci ont eu si peu à se plaindre d'eux qu'ils m'en parlent encore à tout bout de champ, et conservent d'eux aussi le souvenir le plus reconnaissant. Eh bien ! Je suis persuadé que ceux qui ont commis ces déprédations dans les maisons de nos Montagnais, n'eussent pas fait cela non plus, s'ils les avaient courrus.

J'oubliais de vous dire, en réponse à une question, que m'adresse l'honorable secrétaire de la société d'Ethnologie de Washington, que le correspondant du *Witness* de Montréal s'est trompé, en prenant pour des tombes de Montagnais, les tombes fraîches trouvés par les soldats le long du chemin, du Lac La Grenouille au Fort Pitt. Nos Montagnais, du reste, ont aujourd'hui trop de respect pour leurs morts, pour les abandonner ainsi sur la surface de la terre couverts seulement de branchages. La vérité est qu'après avoir passé par bien des inquiétudes et des dangers, nous nous sommes tous retrouvés vivants sur le bord de notre grand lac. En sorte que, tout en remerciant de tout mon cœur, Dieu de nous avoir tirés de tous ces dangers, par l'intercession de Marie je puis cependant aussi à quelques égards, dire, en songeant à tout le trouble que je me suis donné pour mes fidèles : *Quos dedit mihi Deus custodivi ; et memo ex eis periit.*

En vous demandant excuse pour cette lettre infiniment longue,

Je suis à vos pieds,
Monseigneur,
De votre Grâce,
Le fils tout dévoué et affectionné,

L. Legoff, Ptre. O.M.I.

POUR LES CHANTRES.

Mardi, à l'issue des vêpres, M. l'abbé George Dugast, directeur du chœur de la Cathédrale a invité tous les chantres à se rendre à l'archevêché pour prendre part à une splendide collation préparée pour eux. Tous ont su apprécier cette gracieuse invitation à laquelle ils se sont rendus en chœur et de tout cœur.

Nous profitons de l'occasion pour féliciter les messieurs qui sont si zélés à prêter le concours de leur voix pour le chœur de la Cathédrale. Tous ceux qui assistent à nos offices le dimanche et les fêtes sont étonnés en même temps qu'édifiés d'entendre le chant lithurgique si bien rendu. En effet, nous croyons qu'après les grandes cathedrales, il y a peu d'églises où le plain-chant s'exécute aussi bien qu'à Saint-Boniface. Aussi, toute la paroisse doit être reconnaissante envers ceux qui contribuent si puissamment à embellir nos offices divins.

Correspondance.

[Pour *Le Manitoba.*]

Régina, ce 5 Décembre 1885.

M. le Directeur,

Il m'est extrêmement pénible de lire dans une lettre du Rév. Père André, publiée par *La Presse*, la remarque suivante : " M. le juge Rouleau a *refusé* de venir au " service (de Riel). C'est le seul dont le " cœur ne se soit pas laissé attendrir par " la mort," etc.

Je nie de la manière la plus emphatique une telle assertion. On ne m'a jamais averti ni directement ni indirectement, qu'il y aurait un service pour Riel le jour qu'il a eu lieu.

Le service a eu lieu entre 9 et 9½ heures a. m., et ce n'a été qu'à 10 heures ce matin là que j'ai appris la nouvelle de la sépulture dans l'église de Régina. Cela n'est pas surprenant, puisque je reste chez un ami, à environ un mille et demi de la ville.

Si le Rév. Père André veut absolument se rendre notoire à propos des tristes événements causés par la déplorable rébellion du Nord-Ouest, je le prie sincèrement de ne pas le faire aux dépens de la plus grande exactitude des faits.

A tout événement, je puis aller ou ne pas aller à un service religieux de ce genre, sans avoir besoin de la férule du Rév. Père ou de qui que ce soit pour m'y conduire,

En terminant, M. le Directeur, permettez-moi d'ajouter, que les devoirs d'un juge sont quelquefois assez pénibles et difficiles à remplir, sans qu'on les rende encore plus tristes par des reproches amers et injustes, surtout de personnes qu'on a appris à respecter dès sa plus tendre enfance.

Votre tout dévoué serviteur,

Chas. B. Rouleau,
Mag. Stip.

N.B.—*La Presse* est priée de reproduire.
C. B. R.

PERSONNEL.

L'Hon. M. Royal est allé à Régina et il en est revenu avec Mlle Royal samedi dernier.

A l'appel de Mgr Grandin le Rév. Père Lacombe est passé ici pour se rendre auprès de Sa Grandeur. Les premières nouvelles qu'on avait données de Mgr l'évêque de Saint-Albert ont été heureusement modifiées. Nous sommes heureux d'annoncer que l'état du vénérable prélat n'inspire plus d'inquiétude.

Le Rév. Père André doit partir samedi pour aller reprendre ses travaux évangéliques au Nord-Ouest. Son séjour à Saint-Boniface, a été pour tous ceux qui ont eu le plaisir de le voir, la source de joies et agréments qui ne s'oublient pas.

Nous lisons dans le dernier numéro du *Courrier de L'Illinois* de Chicago :

Le *Courrier de L'Illinois* a eu la bonne visite de l'hon Joseph Ernest Cyr, maire de Saint-Boniface, Manitoba. Ce haut fonctionnaire est venu passer quelques jours chez son frère, M. Michel Cyr.

NAISSANCES.

A Winnipeg, le 5 décembre courant, la femme de Jacques Bureau, secrétaire du département du Secrétaire-Provincial, un fils.

En cette ville, le 7 courant, Madame Félix Gentès, un fils.

A Saint-Jean-Baptiste, le 22 novembre dernier, Madame Jos Baril, une fille.

A Saint-Jean-Baptiste, le 28 novembre dernier, Madame Hormisdas Baril, une fille.

DECES.

A Saint-Norbert, le 6 courant, à l'âge de 8 mois, Marie-Rose enfant de M. J.-Bte Jolibois.

MISE EN FOURRIÈRE.

Le 2 Décembre courant, une vache barrée rouge et brun, âge environ 4 ans, le dessus de l'oreille gauche échancrée.

MOISE RACETTE,
Gardien d'enclos de la Municipalité de Saint-Boniface. 3ins 10 12 85.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, d'un Acte se rapportant à l'amalgamation de l'association *"The Manitoba Investment Association,"* avec toute autre compagnie ou toutes autres compagnies et pour l'administration des affaires de la dite association, et pour autres fins se rapportant à l'objet de la dite association.

Daté à Winnipeg, ce quatrième jour de décembre 1885.

BAIN, BLANCHARD & MULOCK,
Solliciteurs pour la dite association.

5ins 10 12 85.

Chronique Locale.

—Vingt-un décès à Winnipeg pendant le mois de Novembre.

—La compagnie dramatique de Milton Nobles joue cette semaine au *Princess Opera House.*

—Payez vos taxes d'ici au 1er janvier prochain si vous voulez obtenir une remise de 10 par cent.

—Depuis vendredi, 4 courant, nous avons des chemins d'hiver assez passables.

—Le pont Saint-Boniface n'est guère fréquentée depuis lundi. Voitures et piétons traversent sur la glace.

—La Fanfare du Cercle Provencher voit ses services demandés par les propriétaires de deux patinoirs à Winnipeg.

—Nous commençons à publier aujourd'hui la liste des lots que la Municipalité de Sainte-Anne fera vendre pour les taxes le 18 Janvier prochain.

—Samedi, le club de raquette St. George est venu pour la première fois à son lieu de rendez-vous en cette ville à l'hôtel de M. H. Beauregard.

—L'Ouest ne veut pas être devancé par l'Est. Là, il y a du froid, nous en avons ici aussi. Lundi, nous avons eu une trentaine de degrés au-dessous de zéro.

—La vaccination va son chemin, M. le Dr Lambert, de cette ville, qui voyage entre Winnipeg et Gretna a vacciné depuis 4 semaines plus de 400 personnes, qui toutes ont traversé les lignes.

—Les contribuables commencent à parler des prochaines élections municipales en cette ville. La question est toute d'opportunité puisque la nomination aura lieu le 29 courant et la votation le 5 janvier prochain.

—Nous avons en vente à nos ateliers toutes les formules nécessaires pour les élections municipales, telles que :—avis de proclamation, formules de serment, cahiers de votation, instructions aux officiers et sous-officiers-rapporteurs, etc. Avis aux greffiers de municipalités.

—Gabriel Dumont se multiplie évidemment A Montréal ces jours derniers, le *Free Press* de Winnipeg, lui, est informé qu'il a visité Lorette la semaine dernière. C'est là une nouvelle à sensation qui ne nous émeut pas beaucoup, car nous savons le brave Métis bien loin de nos parages.

—La fête de l'Immaculée Conception a été célébrée avec beaucoup de pompe, mardi. Les offices du jour à la cathédrale ont revêtu un caractère tout particulier de grandeur. En ce jour le Rév. Père Belliveau a prêché un éloquent sermon de circonstance.

—La nomination pour les élections municipales à Winnipeg a eu lieu lundi dernier. En voici le résultat :

Quartier No. 1 :—MM. S. Mulvey, G. W. Baker et W. Sumner.

Quartier No. 2 :—MM. A. Pearson et L. M. Jones élus par acclamation.

Quartier No. 3 :—MM. J. Calloway, J. Penrose, S. McDonald et F. Lynn.

Quartier No. 4 :—MM. T. Ryan et A. McNee, élus par acclamation.

Quartier No. 5 .—MM. Campbell, A. Woods, J. C. Sproule et W. Grundy.

Quartier No. 6 :—MM D. McDonald et E. D. Moore, élus par acclamation.

La lutte ne se fera donc que dans les quartiers 1, 3 et 5.

Chronique de la Province.

Saint-Norbert.

7 décembre.—Deux belges sont venus s'établir dans la paroisse ces jours derniers, sur la ferme de M, DiMarco. Ils ont l'intention de s'occuper de l'élevage des animaux.

—On dit que beaucoup de colons doivent venir s'établir à Saint-Norbert au printemps... Qu'ils viennent l'espace ne fait pas encore défaut.

—Le froid nous a un peu surpris ; après le si bel automne que nous avons eu. C'est toujours autant de beau temps qui nous fera paraître l'hiver moins long. Nous n'appréhendons néanmoins pas un hiver rigoureux.

—Les chemins pour les voitures d'hiver sont beaux. Aussi le trafic en profite.

—Le moulin à farine de Saint-Norbert fait de la fleur qui satisfait tous ceux qui le patronisent.

AVIS.

ASSEMBLÉES ANNUELLES DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE DES DIVISIONS ELECTORALES

Avis est donné par les présentes, que les assemblées annuelles des différentes Sociétés d'Agriculture des divisions électorales dans la Province de Manitoba seront tenues lundi, le 21 décembre 1885, à une heure de l'après-midi, aux endroits ci-après désignés, respectivement.

Les affaires qui seront traitées à ces assemblées respectives comprendront la réception et l'examen du rapport des officiers de la société jusqu'à la fin de l'année fiscale se terminant le 30 novembre 1885, l'élection de dix directeurs et d'un auditeur pour l'année à suivre, et le choix des endroits où seront tenues les exhibitions annuelles en 1886. Les personnes ayant droit de voter à telles assemblées seront ceux des membres présents qui auront payé leur souscription avant une heure de l'après-midi du jour de l'assemblée.

Birtle No. 1, Hôtel de Ville, Birtle.
Birtle No. 2, maison d'école, Birtle.
Brandon No. 1, Hôtel de Ville, Brandon.
Brandon No. 2, salle du conseil, Carberry.
Dauphin, Neepawa.
Dufferin Nord, chez R. H. Coles, Lintrathen.
Dufferin Sud, Lintrathen.
Emerson, Dominion City.
Minnedosa No. 1, *Borland's Hall*, Rapid City.
Minnedosa No. 2, Hôtel de Ville, Minnedosa.
Mountain No. 1, Marshal Hall, Pilot Mound.
Mountain No. 2, maison d'Alexander Clouston, Somerset.
Morris No. 1, maison d'école, West-Lynne.
Morris No. 2, Morris.
Norfolk No. 1, Maison d'école Dawson, Sec. 4, Tp 8, Rang 11, Ouest.
Norfolk No. 2, Austin.
Portage, High Bluff, Burnside et Poplar Point, Palais de Justice, Portage-la-Prairie.
Rockwood, Stonewall.
Springfield, maison d'école de Plympton Nord.
St. Andrews, Selkirk.
St. Clements, East-Selkirk.
Turtle Mountain No. 1, Deloraine.
Turtle Mountain No. 2, résidence de Chas. R. Waugh, Sec. 16, Tp. 3, R. 14 Ouest.
Westbourne, *Andrew's Hall*, Gladstone.
Woodlands, chambre du conseil, Meadow Lea.

Par ordre du Conseil du Bureau d'Agriculture,

ACTON BURROWS,
Sec-Trés. du B. d'Agriculture.
Winnipeg, Novembre 13, 1885.

4ims. 26.11.85

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite de la part de "*The North West Central Railway Company*," à la session prochaine du Parlement du Canada, afin d'en obtenir un acte d'étendre ou de continuer la charte du dit "*North West Central Railway Company*," déjà ayant le pouvoir de construire un chemin de fer de Brandon à Battleford et d'autres places, et de prolonger le temps, pour la construction et pour l'exploitation de cinquante milles du dit chemin de fer, pour un an de plus, ou pour tels temps qu'on puisse penser nécessaire et pour des autres amendements et des autres intentions.

Toronto, 20 Novembre 2885.

JAMES BEATY,
Président de la "N. W. C. R. R."

8ins 26 11 85.

Etablissement d'une Societe d'Agriculture pour la Division Electorale de Saint-Francois-Xavier.

Avis est par les présentes donné, qu'en conformité des dispositions de l'Acte de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, 1883, section 25, telle qu'amendée, une demande ayant été déposée au Département de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, le conseil du Bureau de l'Agriculture de Manitoba a autorisé l'organisation d'une Société d'Agriculture pour la division électorale de Saint-François-Xavier.

La première assemblée pour pourvoir à l'organisation de la dite société sera tenue à la salle municipale de Saint-François-Xavier, Lundi, le 21 Décembre 1885, à une heure de l'après-midi ; à cette assemblée aura lieu l'élection des officiers, et il sera transigé d'autres affairas.

Par ordre du Conseil du Bureau d'Agriculture,

ACTON BURROWS,
Sec.-Trés., Bureau d'Agriculture.

Daté à Winnipeg, ce 14ème jour de Novembre 1885. 4ins 19 11 85.

AVIS.

LÉGISLATURE DE MANITOBA

Réglements relatifs aux Bills Privés

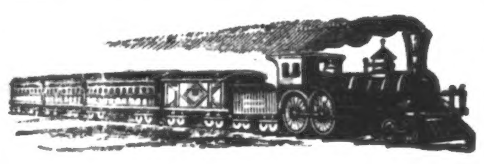
48. Nulle pétition pour un Bill Privé sera reçue par la Chambre après l'expiration des cinq premiers jours de la session.

50. Toute demande de Bills Privés, tombant sous la législation de la Législature de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord; 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ; soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autre travaux semblables ; soit pour la concession d'un droit de passage (*traverse*), l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social ; ou pour concéder à qui que ce soit, des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, en se rapportant à une classe particulière de la société ; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exige la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés ; ces avis seront continués dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba* et dans deux autres journaux comme susdit (l'un en anglais et l'autre en français,) pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition ; et toute personne qui fera la demande, devra sous une semaine après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* adresser une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, pour chaque dix pages, ou fraction d'icelles, au Greffier de la Chambre qui devra faire imprimer le dit Bill.

51. Avant d'adresser à la Chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires ; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont tournant ou non, et donner les dimensions de tel pont.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée Législative de Manitoba.

jno 19,11,85.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 20 Septembre 1885, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit :

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Allant vers l'Ouest.
Départ. — Stations. — Arrivée.
† 7 15 p m......2 Winnipeg...... † 7 10 a m
1 00 a m....Portage-du-Rat.... 12 45 a m
† 7 35 a m......... Ignace......... † 4 30 p m
†11 15 a m.........Savanne......... †12 48 p m
Arrivée — Départ
2 30 p m.....Port-Arthur 2..... 9 15 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est
Départ — Stations. — Arrivée
† 8 30 a m......2 Winnipeg. ..... † 6 30 p m
11 05 a m...Portage-la-Prairie.. 4 00 p m
† 1 20 p m.........Carberry......... 1 45 p m
3 00 p m. ....Brandon......... †11 00 a m
5 30 p m.........Elkhorn......... 7 45 a m
6 45 p m.........Moosomin......... † 6 15 a m
† 9 00 p m.........Broadview ...... 3 45 a m
1 00 a m.........Qu'Appelle....... 1 00 a m
3 15 a m......... Régina .... 11 15 p m
† 5 45 a m a 3 / 6 15 a m 1 6 } Moose Jaw { 4 1 † 8 55 p m / 7 a 8 15 p m
† 2 00 p m.....Swift Current..... †12 46 p m
† 8 00 p m.......Maple Creek....... † 7 10 a m
12 45 a m......Medecine Hat...... 2 30 a m
† 9 45 a m......... Gleichen......... † 5 45 p m
† 1 50 p m......... Calgary......... † 1 50 p m
† 7 25 p m a. 5 / 3 00 a m 1.11 } Canmore { 9 1. 8 45 a m / 12 a † 5 35 p m
† 6 16 a m......... Laggan......... † 2 10 p m
†12 01 p m.. ....Palliser......... 9 55 a m
Arrivée — Départ
4 00 p m......11 Donald 12...... 7 00 a m

Allant vers le Sud — Allant vers le Nord
Départ — Stations. — Arrivée
† 9 45 p m......1 Winnipeg ..... † 5 25 a m
12 15 p m......Dominion City..... 2 52 a m
Arrivée — Départ
12 40 p m.......Emerson 1....... 2 25 a m
Départ — Arrivée
9 00 a m......1 Winnipeg 1..... 7 45 p m
11 15 p m......... Morris.......... 5 00 p m
† 1 15 p m.........Rosenfelt .... 4 15 p m
Arrivée — Départ
2 15 p m......1 Gretna 1. ..... 3 25 p m
Départ — Arrivée
2 00 p m......2 Rosenfelt 2...... 1 15 p m
† 3 25 p m.........Morden......... †11 20 p m
Arrivée — Départ
5 30 p m .....2 Manitou 2...... 9 15 a m

Allant Nord. — Allant Sud.
Départ — Stations. — Arrivée
† 4 00 p m......9 Winnipeg ..... † 8 50 a m
Arrivée — Départ
6 00 p m...Selkirk-Ouest 8... 7 00 a m

Allant à l'Ouest. — Allant à l'Est.
Départ — Stations. — Arrivée
† 9 30 a m......9 Winnipeg...... † 3 00 p m
10 30 a m....Stony Mountain.... 2 00 p m
Arrivée — Départ
10 55 a m......Stonewall9 ...... 1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Allant Nord-Est
Départ — Arrivée
† 9 30 a m......10 Winnipeg...... † 6 00 p m
10 40 a m.......Headingly....... 5 00 p m
Arrivée — Départ
† 1 15 p m } Bout du chemin / ..M'n S. W B 10.. { † 2 30 p m

Convois à l'Ouest de Canmore sujets à suspension à tout temps, sans aucun avis

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le lundi. 4. Tous les jours excepté le samedi. 5. Dimanches, mercredis et jeudis. 6. Mardis, mercredis et samedis. 7. Dimanches, mercredis et vendredis. 8. Lundis, mercredis et vendredis. 9. Mardis, jeudis et samedis. 10. Lundis et mercredis. 11. Jeudis. 12. Vendredis.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général. — W. C. VANHORNE, Gérant Général.

ROBERT KERR,
Agent Général des Passagers.

no.18.12.84.

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le 5ème jour de Novembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Saint-Boniface, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, Jeudi le 24ème jour de Décembre prochain à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à Saint-Boniface, dans l'Hôtel-de-Ville, dans le comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
SW¼ & S½ SE¼	1	10	4 E	17 42	2 00	19 42	Patented
NW¼ of 1 & S½ NE¼	2	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
NW¼ & N½ NE¼	2	10	4 E	32 33	2 00	34 33	Unpat'd.
SW¼ & W½ SE¼	4	10	4 E	42 94	2 00	44 24	Patented
NE¼ & S½ SE¼	9	10	4 E	14 52	2 00	16 52	do
SE¼ & S½ NE¼	10	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ of NE¼ of 10 & SE¼	15	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ of N½ of 12 & S½ SE¼	13	10	4 E	17 42	2 00	19 42	do
NE¼ & N½ SE¼	13	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
SW¼ & S½ SE¼	14	10	4 E	33 61	2 00	35 61	do
NW¼ & W½ NE¼	15	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
SW¼ & S½ NW¼	22	10	4 E	41 64	2 00	43 04	do
N½ NW¼ of 22 & SW¼	27	10	4 E	9 99	2 00	11 99	do
N½ NE¼ of 22 & SE¼	27	10	4 E	33 55	2 00	35 55	do
SW¼ & S½ NW¼	23	10	4 E	36 69	2 00	38 69	Patented
NE¼ & N½ NW¼	23	10	4 E	49 76	2 00	51 76	Unpat'd.
SE¼ & S½ NE¼	24	10	4 E	39 59	2 00	41 59	do
SW¼ & S½ NW¼	24	10	4 E	41 04	2 00	43 04	Patented
E½ of N½ of NW¼ of 24 & E½ SW¼	25	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
W½ of N½ of NW¼ of 24 & W½ SW¼	25	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
NW¼ of 25 & S½ SW¼	36	10	4 E	32 33	2 00	34 33	do
NE¼ of 25 & S½ SE¼	36	10	4 E	49 76	2 00	51 76	do
SE¼ & S½ NE¼	26	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
N½ NE¼ of 26 & SE¼	35	10	4 E	8 71	2 00	10 71	do
Outer 2 miles Lot 66 St. Boniface cont'g 10⅞ ac.	......	......	......	33 77	2 00	35 77	do
Outer 2 miles Lot 67 St. Boniface cont'g 39 ac.	......	......	......	234 23	2 00	236 23	do
Outer 2 miles Lot 68 & Pt Lot 69 St. Boniface cont'g 70¾ acres	......	......	......	205 12	2 00	207 12	do
Lot 104 St. Boniface cont'g 25 acres	......	......	......	117 48	2 00	119 48	do
W½ of NE¼ & E½ NW¼ of 6 & W½ SE¼	7	10	4 E	32 62	2 00	34 62	do
SE¼ & S½ NE¼	22	10	4 E	6 00	2 00	8 00	do
E½ of Lot 117 cont'g 17 ac	......	......	......	23 78	2 00	25 78	Unpat'd.

Dated at Winnipeg, this fifth day of November A.D. 1885.

ARTHUR STEWART,
Sec. Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Box 1293, Winnipeg, Man

45-49

AVIS.

VENTE DE TERRES POUR ARRÉRAGES DE TAXES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE.

En vertu d'un mandat émané par le président du Bureau du District Judiciaire de l'Est de la Province de Manitoba, sous son sceing et sous le sceau du dit Bureau du District Judiciaire de l'Est, à moi adressé et daté le deuxième jour de Décembre A.D. 1885, me commandant de prélever sur les divers lots ou lopins de terrain ci-après mentionnés et décrits, dans la Municipalité de Sainte-Anne, pour les arrérages de taxes respectivement dues sur iceux ensemble avec les frais.

Je donne, par les présentes avis, qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, lundi le dix-huitième jour de Janvier prochain, à dix heures de l'avant-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface, dans le Comté de Selkirk, je vendrai à l'enchère telle quantité des dits terrains qui sera suffisante pour solder toutes les taxes, et les charges encourues dans et pour la vente et la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1884, et ses amendements.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g etc.	Total.	Patented or Unpatented
N½ of NE¼ of 24 & SE¼	25	8	7 E	60 80	2 00	62 80	Patent'd
SE¼ of 23 & N½ of NE¼	14	8	7 E	63 31	2 00	65 31	do
All of N, NE, NW & SW¼ "cont'g 160 acres"	31	7	7 E	71 25	2 00	73 25	do
NE¼	21	7	7 E	24 21	2 00	26 21	do
E½ of SE¼ of 10 & NE¼	3	8	7 E	23 81	2 00	25 81	do
N½ of NW¼ of 14 & SW¼	23	8	7 E	23 81	2 00	25 81	do
NE¼ & E½ of NW¼	20	8	6 E	61 17	2 00	63 17	do
E½ Lot 62 Ste. Anne, "cont'g 96 acres"	......	......	......	17 09	2 00	19 09	
NW¼ & W½ of NE¼	28	8	6 E	18 31	2 00	20 31	do
SW¼ of 5 & E½ of SE¼	6	9	6 E	32 35	2 00	34 35	do
NW¼ & N½ of SW¼	81	8	7 E	25 69	2 00	27 69	Patented
E½ of W½ & W½ of NE¼	34	8	7 E	25 69	2 00	27 69	do
SE¼ & S½ of NE¼	33	8	6 E	33 21	2 00	35 21	do
NE¼ fst of 36 & N 86 acres of NW¼ (240 acres)	36	8	6 E	27 60	2 00	29 60	do
NW¼ & N½ of SW¼	31	8	6 E	23 81	2 00	25 81	do
SE¼ of 33 ¼ W½ of SW¼	34	8	7 E	25 69	2 00	27 69	do
NE¼	9	9	7 E	25 14	2 00	27 14	do
S½ of SE¼ of 36 & NE¼	25	9	6 E	33 39	2 00	35 39	do
NE¼ of 12 & N½ of NE¼	1	9	7 E	28 22	2 00	30 32	do
SE¼ & E½ of SW¼	20	9	6 E	33 19	2 00	35 19	do
N½ of SE¼ & SW¼	35	9	6 E	32 71	2 00	34 71	do
SE½ & NW¼	26	9	6 E	44 73	2 00	46 73	do

Dated at Winnipeg this second day of December A.D. 1885.

ARTHUR STEWART,
Secretary Treasurer,
Eastern Judicial District Board,
Winnipeg, Box 1293

49-53

STATISTIQUES VITALES

ENREGISTREMENT

De Naissances, Mariages et Sépultures.

Le Département de l'Agriculture et des Statistiques de Manitoba ayant décidé de faire strictement observer les dispositions de l'acte concernant l'enregistrement des naissances, mariages et sépultures, le Sous-Ministre, M. Acton Burrows, a émané des circulaires pour les Régistrateurs de division le clergé et les médecins, pratiquant par toute la province, attirant leur attention sur ces dispositions.

Comme la mise en force de l'acte exigera de la part des propriétaires, qu'action soit prise, le SOMMAIRE suivant DES PRINCIPALES FORMULES a été préparé :

Le Ministre del'Agriculture et des Statistiques, comme Régistrateur Général, a le pouvoir de mettre l'acte en force.

RÉGISTRATEUR DE DIVISION.

Chaque Municipalité, Cité et Ville incorporée est une division d'enregistrement, les Greffiers d'icelles étant des régistrateurs de division.

Des livres et des formes leur seront fournis par le Régistrateur Général—Ils devront être gardes en un lieu sûr pour faire les entrées tels que spécifié par l'acte, et le ou avant le quinze de Janvier et Juillet de chaque année, les Régistrateurs de Division enverront au Régistrateur Général les Régistres duement certifiés des naissances, mariages et sépultures des six derniers mois.

Ils auront droit de recevoir de leur municipalité un honoraire de six centins par chaque naissance, mariage et sépulture qu'ils enregistreront.

Ils seront passible d'une amende de $50 pour refus ou négligence à remplir leurs devoirs.

NAISSANCES.

Le père d'un enfant né dans cette Province, ou dans le cas de mort ou d'absence, la mère, ou dans le cas de la mort ou d'incapacité des deux parents, toute personne demeurant dans le même endroit que les parents, ou s'il n'y en a pas, alors l'occupant de la maison dans laquelle, à sa connaissance, tel enfant sera né, ou la sage-femme présente à la naissance, devra dans l'intervalle de trente jours de la date de telle naissance, donner avis au Régistrateur de division de la division, dans laquelle tel enfant sera né, donnant autant que possible les détails requis par le Régistrateur Général de temps en temps. Lesquels détails devront être entrés par le Régistrateur de Division dans son livre de régistres.

DEVOIRS DU CLERGÉ

Tout membre du clergé ou tout autre personne autorisée à marier, ou à faire des sépultures dans Manitoba, devra garder un régistre montrant le nom des personnes qu'il aura mariées ou qui seront mortes dans la division dont il aura charge et appartenant à sa congrégation.

Tout membre du clergé ou toute autre personne autorisée à célébrer des mariages, sera requis de faire rapport de chaque mariage qu'il aura célébré, au Régistrateur de la division dans laquelle le mariage aura été célébré, dans l'intervalle de quatre-vingt-dix jours, donnant tous les détails requis par la Cédule 'A' annexée à l'acte, et afin de l'aider à faire tel rapport, le Régistrateur de division de la division dans laquelle il demeure, lui remettra des formes en blanc contenant tous les détails requis.

Tout ministre ou toute autre personne faisant l'enterrement d'un corps sans avoir reçu un certificat signé du Régistrateur de la division dans laquelle la mortalité à eu lieu, que les détails de la mort ont été dûment enregistrés, devra faire un retour de telle mortalité en conformité de la Cédule "C" de l'acte, au Régistrateur de la division dans laquelle la mortalits a eu lieu, dans l'intervalle d'un mois après l'enterrement.

AVIS DE MORTALITÉ

L'occupant de la maison dans laquelle la mortalité a lieu, ou si l'occupant est la personne décédée, alors quelques-unes des personnes demeurant dans la maison dans laquelle la mortalité a eu lieu, ou si telle mortalité a eu lieu en dehors de la maison, alors une des personnes présentes à la mort ou ayant eu connaissance des circonstances qui ont pu l'amener, ou le Coroner qui aura fait l'enquête sur telle personne, devra, avant l'enterrement du corps, informer le Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité a eu lieu, de telle mort, et lui donner au meilleur de sa connaissance les détails requs concernant telle mortalité, pour être enregistrés suivant la forme que fournit l'acte.

DEVOIRS DES MÉDECINS.

Tout médecin pratiquant, dûment qualifié, ayant assisté à la dernière maladie d'une personne devra, dans l'intervalle d'un mois après avoir eu connaissance de la mort de telle personne, transmettre au Régistrateur de division de la division dans laquelle la mortalité aura eu lieu, un certificat sous sa signature, expliquant la cause de la mort en conformité de la formule de la cédule E annexée à l'acte. Il sera du devoir de tout médecin pratiquant de faire demande de formules ou blanc au Régistrateur de division, à la réception du certificat que lui aura envoyé le médecin pratiquant il devra enregistrer la cause de la mort conformément aux faits établis par le certificat.

AMENDES.

Toute personne faisant un faux état sera passible d'une amende de $100, et des mesures sont aussi prises pour qu'une amende soit imposée aux personnes qui négligeront de se soumettre aux différentes dispositions de l'acte.

Winnipeg, 3 sept, 1885. Jno.